

PRÉ-DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

Projet photovoltaïque
d'Ambonay



Commune	<i>Ambronay (Ain 01 - Auvergne Rhône-Alpes)</i>
Maitre d'ouvrage	<i>Sol'R Green</i>
Superficie du projet	<i>2 ha</i>
Puissance envisagée	<i>1 MWc</i>
Rédigé par	<i>LT - SRG</i>
Date	<i>03 - 2026 - Version 1</i>

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1. CONTEXTE ET PRÉSENTATION DU PROJET	4
1.1 OBJECTIF DU DOCUMENT	4
1.2 PRÉSENTATION DU PROJET	4
1.3 PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE RETENUS	4
2. PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ET D'INVENTAIRE	6
2.1. ZONAGES RÉGLEMENTAIRES	6
2.2. ZONAGES D'INVENTAIRE (NON RÉGLEMENTAIRES)	6
2.3. ZONAGE NATURA 2000	9
3. CONTEXTE PHYSIQUE ET PAYSAGER	14
3.1. GÉOMORPHOLOGIE ET TOPOGRAPHIE	14
4.1. CLIMATOLOGIE	14
4.2. HYDROLOGIE ET ZONES HUMIDES	15
5. HABITATS NATURELS ET FLORE	18
5.1. RELEVÉ DES HABITATS IDENTIFIÉS	18
5.2. FLORE PATRIMONIALE ET PROTÉGÉE	20
6. FAUNE	21
6.1. AVIFAUNE PROTÉGÉE (OISEAUX)	21
6.2. MAMMIFÈRES PROTÉGÉS	22
6.3. REPTILES ET AMPHIBIENS (HERPETOFAUNE) PROTÉGÉS	22
6.4. INSECTES ET AUTRES INVERTÉBRÉS PROTÉGÉS	22

7. CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET TRAME VERTE ET BLEUE	24
7.1. TRAME VERTE ET BLEUE (TVB) - ÉCHELLE RÉGIONALE	24
7.2. ANALYSE DES CONTINUITÉS À L'ÉCHELLE LOCALE	24
8. SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES BIBLIOGRAPHIQUES	26
8.1. TABLEAU RECAPITULATIF ET SYNTHESE DES ENJEUX IDENTIFIES	26
9. REPÉRAGES DE TERRAIN (2026)	27
9.1. CONDITIONS ET MODALITÉS DU PASSAGE	27
9.2. HABITATS	27
9.3. FLORE PROTEGEE / PATRIMONIALE / INVASIVE	32
9.4. FAUNE	32
9.5. TABLEAU RECAPITULATIF ET SYNTHESE DU PASSAGE TERRAIN	35
10. IMPLICATIONS REGLEMENTAIRES	36
10.1. RÉGLEMENTATION ESPECES PROTEGEES	36
11. MESURES ERC - ÉVITER, RÉDUIRE, COMPENSER	38
11.1. MESURES D'EVITEMENT	38
11.2. MESURES DE REDUCTION	38
11.3. MESURES DE COMPENSATION	39
11.4. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI	39
12. ANNEXES	40
ANNEXE 1 - GLOSSAIRE	40
ANNEXE 2 - SOURCES ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE ET CARTOGRAPHIQUE	41
SOURCES CARTOGRAPHIQUES ET SIG	41
BASES DE DONNEES FAUNE / FLORE	41
ANNEXE 3 - FICHES ZNIEFF DISPONIBLES	41

1. CONTEXTE ET PRÉSENTATION DU PROJET

1.1 OBJECTIF DU DOCUMENT

Ce pré-diagnostic écologique a pour objectif d'identifier les enjeux environnementaux potentiels liés au projet photovoltaïque situé sur la commune d'Ambronay. Il s'appuie sur une analyse bibliographique et une reconnaissance de terrain, et vise à déterminer si des études environnementales approfondies sont nécessaires pour la suite des études.

Ainsi, ce document constitue une première approche et ne se substitue pas à un diagnostic écologique complet si des enjeux significatifs sont identifiés.

1.2 PRÉSENTATION DU PROJET

Type de projet	Centrale photovoltaïque au sol < 1MWc
Reference(s) cadastrale(s)	ZT01 ; ZA57 ; ZA57
Coordonnées GPS (centre)	46.03328, 5.33710
Type de terrain	Agricole

Deux périmètres d'analyse ont été définis dans le cadre du pré diagnostic :

- L'aire d'étude rapprochée (AER) : elle correspond à la zone susceptible d'accueillir le projet ainsi qu'au secteur directement prospecté lors des inventaires de terrain. Elle englobe l'emprise du projet et son environnement immédiat, incluant notamment les voies d'accès et les habitats naturels associés.
- L'aire d'étude éloignée (AEE) : un périmètre tampon de 5 km autour de l'aire d'étude rapprochée a été délimité. Ce secteur permet d'évaluer l'intégration du projet dans le fonctionnement écologique de la région naturelle où il est envisagé.

1.3 PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE RETENUS

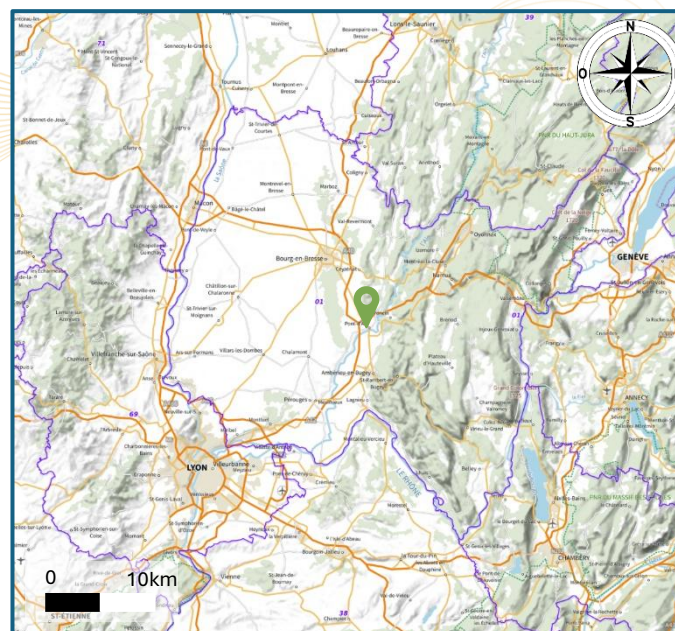
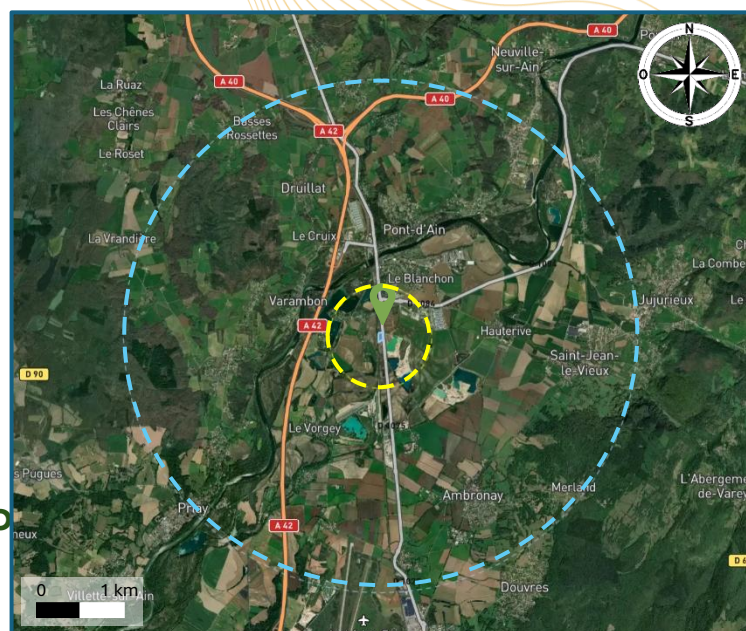
Aire d'Etude Immédiate (AEI)	Emprise clôturée / Parcelle Projet
Aire d'Etude Rapprochée (AER)	1 km autour du projet
Aire d'Etude Eloignée (AEE)	5 km autour du projet



Localisation des Aires d'études

Aires d'études

-  Localisation de l'aire d'étude
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée
-  Aire d'étude projet



2. PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ET D'INVENTAIRE

2.1. ZONAGES RÉGLEMENTAIRES

DENOMINATION	DISTANCE	DESCRIPTION
Arrêté de Protection de Biotopie (APB) FR3800193 - Les Brotteaux	2,14 km	Le site « Les Brotteaux » figure dans la base des arrêtés préfectoraux de protection de biotope sous l'identifiant FR3800193 (créé le 13/03/1980), l'un des premiers arrêtés pris en France sous ce dispositif pour la préservation de milieux naturels et de leurs espèces protégées. Les principaux enjeux/pressions concernent la gestion de l'eau et des crues, la qualité des milieux naturels face aux usages récréatifs et agricoles, ainsi que la préservation de la connectivité écologique le long du cours d'eau, sous contraintes d'urbanisation et de fréquentation estivale.
Reserve Naturelle Nationale (RNN)	Absent	
Reserve Naturelle Régionale (RNR)	Absent	
Parc National	Absent	
Parc Naturel Régional (PNR)	Absent	

L'aire d'étude se situe dans un contexte réglementaire relativement peu contraint. Le seul zonage réglementaire recensé à proximité est l'Arrêté de Protection de Biotopie « Les Brotteaux » (FR3800193), localisé à 2,14 km du projet. Les enjeux qui fondent sa protection sont principalement liés à la qualité des milieux aquatiques et humides, à la gestion des crues et à la préservation de la connectivité écologique le long du cours d'eau, dans un contexte de pression récréative et agricole.

Au regard de la nature de ces enjeux, l'APB concerne avant tout des milieux rivulaires et aquatiques. La distance qui sépare le site de ce zonage, combinée à l'absence d'interaction hydrologique directe entre les deux entités, suggère une incidence potentielle limitée. Dans ce contexte, les enjeux liés aux zonages réglementaires sont estimés **faibles**. Cette évaluation pourra toutefois être affinée à l'issue de l'analyse des zonages d'inventaire et des données biologiques disponibles, qui permettront de mieux caractériser les continuités écologiques éventuelles entre le site et les milieux protégés environnants.

2.2. ZONAGES D'INVENTAIRE (NON RÉGLEMENTAIRES)

Note lecteur : Pour éviter un listage trop exhaustif, si le nombre d'espèces dépasse 10, seule la quantité totale sera indiquée :

DENOMINATION	DISTANCE	DESCRIPTION
ZNIEFF DE TYPE II		
820003759 - BASSE VALLEE DE L'AIN	450 m	Entre Neuville-sur-Ain et sa confluence avec le Rhône, la rivière d'Ain conserve une dynamique fluviale active, malgré les barrages en amont. Cette mobilité crée une mosaïque de milieux naturels diversifiés, incluant forêts alluviales et pelouses à Stipe penné, qui abritent une faune et une flore remarquables. Les principaux enjeux concernent la préservation de ces habitats naturels, la protection des espèces sensibles, et la limitation des pressions liées à l'urbanisation, aux barrages et à l'agriculture.

820003759 - BASSE VALLEE DE L'AIN		Espèces déterminantes et protégées : Oiseaux : 26 espèces d'oiseaux protégées recensées Mammifères : Campagnol amphibie (<i>Arvicola sapidus</i>), Castor d'Eurasie (<i>Castor fiber</i>), Putois d'Europe (<i>Mustela putorius</i>), Crossope aquatique (<i>Neomys fodiens</i>), Oreillard gris (<i>Plecotus austriacus</i>) Amphibiens : Crapaud calamite (<i>Epidalea calamita</i>), Rainette verte (<i>Hyla arborea</i>) Reptiles : Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>), Lézard des souches (<i>Lacerta agilis</i>) Flore remarquable : Anémone pulsatille (<i>Pulsatilla vulgaris</i>), Aster amellus (<i>Aster amellus</i>), Stipe penné (<i>Stipa pennata</i>)
820003786 - ENSEMBLE FORME PAR LA DOMBES DES ETANGS ET SA BORDURE ORIENTALE FORESTIERE	2,5 km	Cette ZNIEFF couvre un vaste réseau d'étangs installé sur des sols imperméables d'origine glaciaire, constituant l'un des principaux complexes d'étangs de France. Ce système agro-piscicole ancien accueille une biodiversité remarquable, notamment pour l'avifaune d'eau et certaines libellules rares. Les étangs jouent un rôle essentiel pour la reproduction, l'hivernage et les haltes migratoires. Les principaux enjeux concernent le maintien de la qualité des eaux et des habitats face à l'intensification agricole, la disparition des haies et l'urbanisation. Espèces déterminantes et protégées : Oiseaux : 47 espèces d'oiseaux protégées recensées Amphibiens : Triton alpestre (<i>Ichthyosaura alpestris</i>), Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>), Rainette verte (<i>Hyla arborea</i>), Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>). Insectes : Leucorrhine à gros thorax (<i>Leucorrhinia pectoralis</i>), Aeshne isocèle (<i>Aeshna isocetes</i>). Mammifères : Crossope aquatique (<i>Neomys fodiens</i>), Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>), Noctule commune (<i>Nyctalus noctula</i>), Putois d'Europe (<i>Mustela putorius</i>). Poissons : Bouvière (<i>Rhodeus amarus</i>). Reptiles : Couleuvre d'Esculape (<i>Zamenis longissimus</i>). Flore remarquable : 18 espèces recensées
820003785 - AEROPORT D'AMBERIEU	3,9 km	La ZNIEFF « Aéroport d'Amberieu » est une zone de pelouses sèches et terrains ouverts sur sol caillouteux. Ces milieux sont rares dans la région et abritent une flore particulière et des oiseaux qui nichent au sol. Les principaux enjeux concernent la disparition de ces espaces ouverts à cause de l'urbanisation, de l'agriculture plus intensive et du manque de gestion (tonte ou pâturage). Bien que cette ZNIEFF ne recense pas d'espèces déterminantes en particulier, c'est un milieu très ouvert, riche en espaces naturels : <i>Brotteaux Marouds</i>, <i>Gravière et Pelouse Seche des Terres Monnet</i>, <i>Milieu Alluviaux de la Rivière d'Ain</i>, <i>Pelouses Seches de la Base Aerienne d'Amberieu-en-Bugey</i>.
820003780 - MASSIFS OCCIDENTAUX DU BUGEY	4,7 km	Le secteur du Bugey, situé entre les vallées de l'Ain et de l'Albarine, est un massif calcaire de faible altitude (<1000 m) avec un relief varié, de nombreux cours d'eau et des sols calcaires ou marneux. Le paysage est marqué par un fort boisement et des zones agricoles en abandon, mais le vignoble du nord parvient à maintenir certains espaces. Cette diversité de milieux favorise une richesse notable de la flore et de la faune, incluant des pelouses sèches, des pinèdes sur marne et des falaises. Le site abrite des espèces sensibles ou rares, telles que le Lynx d'Europe (<i>Lynx lynx</i>), le Chat sauvage (<i>Felis silvestris</i>), des oiseaux de falaises comme le Grand Corbeau (<i>Corvus corax</i>), le Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>) et l'Hirondelle des rochers (<i>Ptyonoprogne rupestris</i>), ainsi que certaines espèces endémiques de coléoptères et de troglodytes. Les enjeux principaux concernent la protection des habitats naturels, la préservation des aquifères, et la limitation des pressions liées à l'urbanisation, à l'agriculture intensive et au tourisme souterrain.
ZNIEFF DE TYPE I		
820030615 - Rivière d'Ain de Neuville à sa confluence	1,2 km	La ZNIEFF correspond à la basse vallée de la rivière d'Ain, caractérisée par des milieux riverains, zones humides, forêts alluviales et pelouses sèches en plaine, offrant une grande diversité écologique. Le site présente un intérêt écologique principal lié à son rôle de refuge, de zones de reproduction pour poissons, avifaune, reptiles et amphibiens. Les principaux enjeux incluent la fréquentation humaine (baignade, pêche), les variations de débit liées aux lâchers d'eau et l'abandon du pâturage qui menacent notamment les pelouses sèches. Espèces déterminantes et protégées : Oiseaux : 22 espèces d'oiseaux protégées recensées Mammifères : Campagnol amphibie (<i>Arvicola sapidus</i>), Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>), Putois (<i>Mustela putorius</i>), Crossope aquatique (<i>Neomys fodiens</i>), Oreillard méridional (<i>Plecotus austriacus</i>) Amphibiens : Crapaud calamite (<i>Bufo calamita</i>), Rainette verte (<i>Hyla arborea</i>) Reptiles : Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>) Poissons : Chabot (<i>Cottus gobio</i>), Brochet (<i>Esox lucius</i>), Ombre commun (<i>Thymallus thymallus</i>), Apron (<i>Zingel asper</i>)
820030807 - Rivière du Suran de Fomente à sa confluence	1,4 km	La ZNIEFF <i>Rivière du Suran de Fomente à sa confluence</i> correspond au linéaire fluvial du Suran en plaine, caractérisé par une rivière aux eaux relativement claires avec méandres et berges boisées qui conservent une qualité écologique notable. Le site abrite des espèces indicatrices de bonne qualité de l'eau et des habitats riverains structurants (végétation riparienne) pour la faune. Les enjeux principaux sont liés au

		maintien de la qualité des eaux, à la conservation des berges naturelles face aux pressions agricoles et artificialisations, et à l'intégrité des habitats des espèces patrimoniales. Espèces déterminantes et protégées : Oiseaux : Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>), Grimpereau des bois (<i>Certhia familiaris</i>) Mammifères : Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>) Poissons : Ombre commun (<i>Thymallus thymallus</i>)
820030599 - Pelouses sèches d'Ambérieu	3,9 km	La ZNIEFF correspond à des pelouses sèches en plaine, caractérisées par des sols peu profonds et caillouteux, anciennement pâturés et aujourd'hui partiellement occupés par des activités aéronautiques. A noter que cette ZNIEFF est sur une emprise similaire à celle de la ZNIEFF de type I « Aéroport d'Ambérieu », partageant ainsi des habitats et espaces naturels similaires. Son intérêt écologique principal réside dans la préservation de la végétation rase typique des pelouses sèches. Les principaux enjeux/pressions sont liés à l'urbanisation, à la coexistence avec les infrastructures aéronautiques et au maintien des pratiques extensives pour éviter la fermeture écologique des milieux.
820030608 - Etangs de la Dombes	3,65 km	La ZNIEFF correspond à un ensemble d'étangs et zones humides du plateau de la Dombes, comprenant des plans d'eau, marais et roselières. Son intérêt écologique principal repose sur la diversité des habitats aquatiques et humides, qui abritent une grande variété d'oiseaux, amphibiens, mammifères, poissons et plantes patrimoniales. Les principaux enjeux/pressions concernent la qualité de l'eau, la gestion des étangs et la pression agricole et urbaine sur ces milieux fragiles. Espèces déterminantes et protégées : Oiseaux : 50 espèces d'oiseaux protégées recensées Mammifères : Putois (<i>Mustela putorius</i>), Crossopse aquatique (<i>Neomys fodiens</i>), Noctule commune (<i>Nyctalus noctula</i>), Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) Amphibiens : Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>), Rainette verte (<i>Hyla arborea</i>), Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>), Triton alpestre (<i>Triturus alpestris</i>) Poissons : Bouvière (<i>Rhodeus sericeus</i>) Insectes : Aesche isocèle (<i>Anaciaeschna isosceles</i>), Leucorrhine à gros thorax (<i>Leucorrhinia pectoralis</i>), Cordulie à taches jaunes (<i>Somatochlora flavomaculata</i>)
820030607 - Ripisylve du Seymard	4,4 km	La ZNIEFF <i>Ripisylve du Seymard</i> correspond à la ripisylve du ruisseau du Seymard, un corridor boisé linéaire le long d'un cours d'eau phréatique dans le département de l'Ain. Elle constitue un corridor boisé continu dans le nord de la basse vallée de l'Ain en dehors des brotteaux de l'Ain, ce qui lui confère un intérêt écologique majeur pour la continuité écologique et le fonctionnement des milieux riverains. Les principaux enjeux/pressions sont liés à la qualité et l'hydrologie du ruisseau, à la conservation du boisement face à l'artificialisation des berges ou d'usages anthropiques le long du cours d'eau. Aucune espèce n'est listée publiquement comme présente sur cette ZNIEFF, dû au manque de documentation sur celle-ci.
820030597 - Pelouses sèches de l'Abergement de Varey	5 km	La ZNIEFF <i>Pelouses sèches de l'Abergement de Varey</i> est une pelouse sèche calcaire de type semi-sèche et semi-aride, caractéristique des coteaux du Bugey, avec une végétation herbacée riche en espèces patrimoniales. Son intérêt écologique principal repose sur la présence de milieux herbacés ouverts à forte richesse floristique et entomologique, notamment liés à la flore et aux libellules déterminantes du patrimoine naturel régional. Les principaux enjeux/pressions sont liés au maintien des pratiques extensives, au risque d'embroussaillage/fermeture des milieux en l'absence de gestion, et aux pressions d'urbanisation ou d'usage agricole modifiant la dynamique naturelle.
ZICO		
Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux	Absent	N/A

Plusieurs ZNIEFF, de type I et II, sont recensées dans les Aires d'études rapprochées et éloignées, témoignant d'une densité écologique notable dans ce secteur de l'Ain, à la confluence de plusieurs entités naturelles majeures.

La ZNIEFF de type II la plus proche « Basse Vallée de l'Ain » (450 m), constitue l'élément le plus structurant. Elle décrit une dynamique fluviale active générant des milieux diversifiés, forêts alluviales, pelouses à Stipe penné, abritant des espèces déterminantes patrimoniales dans plusieurs groupes taxonomiques. **La proximité fonctionnelle avec le site d'étude ne peut être exclue, notamment via des corridors**

terrestres potentiels. Dans le même registre, la ZNIEFF de type I « Rivière d'Ain de Neuville à sa confluence » (1,2 km) renforce ce constat, avec une liste d'espèces déterminantes cohérente et des enjeux herpétologiques et piscicoles bien documentés.

Les autres zonages ZNIEFF de la « Dombes des étangs » (2,5 km), « Pelouses sèches d'Ambérieu » (3,9 km), « Massifs occidentaux du Bugey » (4,7 km), s'éloignent progressivement et concernent des milieux dont la connectivité fonctionnelle avec un projet de 1,5 ha reste plus incertaine, bien que certaines espèces mobiles (chiroptères, avifaune) puissent fréquenter l'ensemble de ces territoires. La Ripisylve du Suran (1,4 km), bien que peu documentée, constitue un corridor boisé linéaire potentiellement fonctionnel pour la faune locale. L'absence de ZICO en revanche, confirme que les enjeux ornithologiques, bien que présents, ne s'élèvent pas au niveau d'une reconnaissance internationale.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, les enjeux liés aux zonages d'inventaire sont estimés **modérés à forts**. La proximité de milieux alluviaux riches et diversifiés, associée à la présence d'espèces déterminantes dans plusieurs groupes faunistiques et floristiques, justifie une vigilance particulière dans la suite du diagnostic, notamment concernant les espèces susceptibles d'utiliser le site comme zone de transit, d'alimentation ou de reproduction.

2.3. ZONAGE NATURA 2000

DENOMINATION	DISTANCE	DESCRIPTION
NATURA 2000		
FR8201653 – ZSC Dir. Habitats - Basse vallée de l'Ain, confluence Ain-Rhône	1,2 km	Le site est caractérisé par la divagation naturelle de la rivière Ain et son rôle régénérateur, tant morphologique que biologique. Il comprend des milieux aquatiques et terrestres diversifiés, dont la qualité et la juxtaposition assurent une richesse biologique exceptionnelle et le maintien de populations variées de flore et de faune. Les principaux enjeux concernent la préservation de la continuité écologique, la qualité des eaux et des habitats, et le maintien des interactions entre zones aquatiques et terrestres. Il constitue l'un des corridors fluviaux les mieux préservés de France, les 48 derniers kilomètres de la rivière d'Ain formant un vaste delta naturel, qualifié de « musée des formes » par les géomorphologues. La composition du site est dominée par les forêts, suivies des eaux douces intérieures, des pelouses sèches et steppes, et des landes et broussailles. Ces habitats se structurent autour de la dynamique de la rivière Ain, qui génère une grande diversité de milieux aquatiques Par ailleurs, 13 espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats sont recensées, réparties entre invertébrés, poissons, mammifères, reptiles et plantes. Les principales pressions identifiées sur ce site sont d'ordre hydrologique et anthropique. La perturbation de la dynamique fluviale, liée au déficit de transport solide provoqué par les barrages en amont compromet la capacité naturelle de régénération des milieux alluviaux. L'abaissement de la nappe phréatique, dû à l'enfoncement du lit de la rivière et à l'exploitation croissante de la ressource en eau entraîne un assèchement progressif des flux aquatiques. À ces pressions hydrologiques s'ajoutent un embroussaillage, une augmentation de l'action humaine, et l'installation d'espèces végétales invasives.
FR8201635 / FR8212016 - La Dombes ZSC Dir. Habitats / ZPS Dir. Oiseaux	3,6 km	Les deux sites Natura 2000 de la Dombes sont quasi-contigus et couvrent une superficie similaire : 47 656 ha pour la ZSC FR8201635 et 47 572 ha pour la ZPS FR8212016 ce qui témoigne de la forte imbrication des deux périmètres sur un même territoire. La ZSC relève de la Directive Habitats et la ZPS de la Directive Oiseaux, les deux étant animées par la Communauté de Communes de la Dombes. Six espèces de l'Annexe II sont officiellement inscrites au formulaire standard de données : Vespertilion à oreilles échancrées, Leucorrhine à gros thorax, Triton crêté, Fluteau nageant, Marsilée à quatre feuilles et Cuivré des marais. De plus, la Dombes constitue l'un des sites ornithologiques les plus importants de France intérieure. La responsabilité de la Dombes, comme l'une des principales zones d'étangs de France, est majeure pour la conservation de nombreuses espèces d'oiseaux, aussi bien en période de reproduction que de migration et d'hivernage. Les espèces ayant justifié la désignation de la ZPS comprennent notamment, au titre de l'Annexe I de la Directive Oiseaux : le Bihoreau gris, l'Aigrette garzette, le Blongios nain, le Héron pourpré, la Cigogne blanche, la Guifette moustac, le Busard des roseaux et l'Échasse blanche, la Grande Aigrette, le Fuligule nyroca, la Spatule blanche, le Milan noir, le Busard Saint-Martin, le Circaète Jean-le-blanc, le Grand-duc d'Europe, le Martin-pêcheur, la Pie-grièche écorcheur.

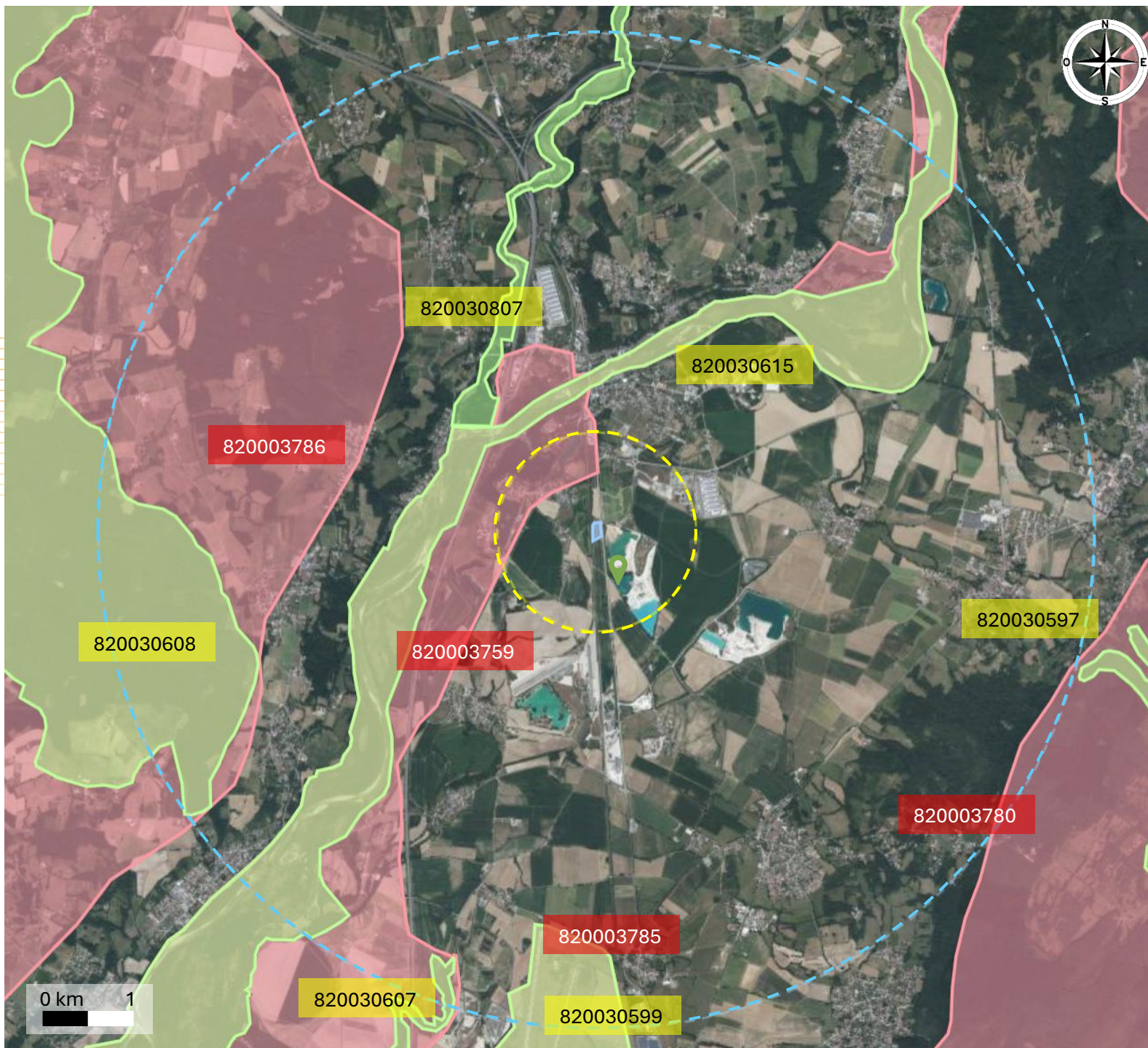
Le site de la basse vallée de l'Ain, distant de seulement 1,2 km, constitue l'un des corridors fluviaux les mieux préservés de France, abritant une diversité taxonomique élevée répartie sur plusieurs groupes d'espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats. Sa proximité immédiate avec le projet, conjuguée à un contexte de pressions existantes fragilisant déjà les milieux, rend le site potentiellement sensible à tout apport de perturbation supplémentaire, notamment en matière de modification des écoulements ou d'effet barrière pour la faune. Le site de la Dombes, bien que plus éloigné à 3,6 km, représente l'un des ensembles ornithologiques les plus importants de France intérieure, avec une double désignation Habitats et Oiseaux couvrant un territoire fonctionnel qui dépasse largement ses limites administratives. La mobilité de plusieurs espèces patrimoniales concernées et leur utilisation potentielle de la zone de projet comme territoire de transit ou de chasse maintiennent un niveau d'enjeu non négligeable malgré cette distance. Au regard des deux sites Natura 2000 identifiés dans l'aire d'étude éloignée, les enjeux sont évalués comme **modérés à forts**.



ZONAGES REGLEMENTAIRES DU PATRIMOINE NATUREL

Aires d'études

-  Localisation de l'aire d'étude
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude projet
-  Arrêté de protection de biotope



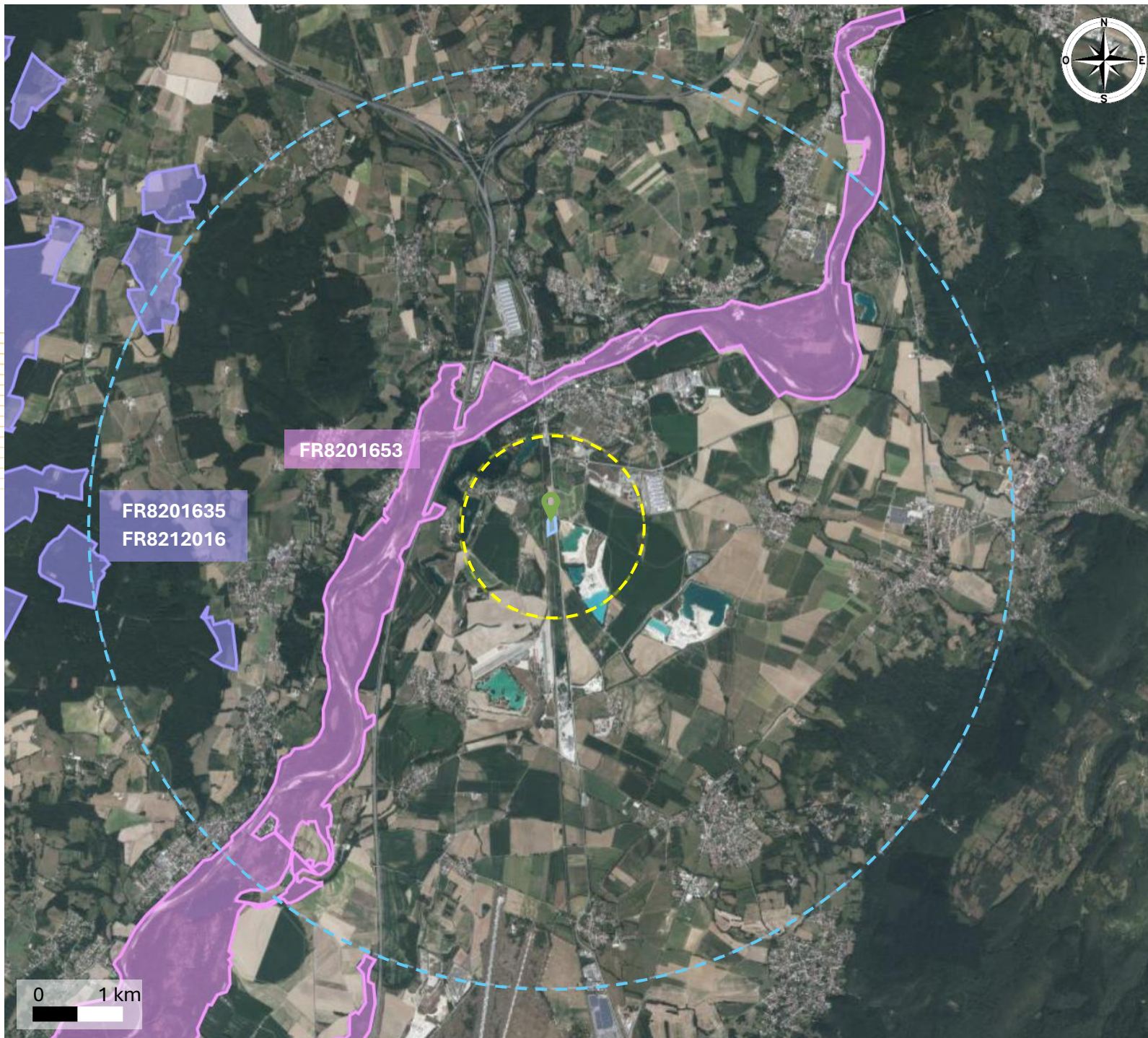
ZONAGES D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL

Aires d'études

-  Localisation de l'aire d'étude
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée

Zonages d'inventaire

-  ZNIEFF I
-  ZNIEFF II



ZONAGE NATURA 2000

Aires d'études

-  Localisation de l'aire d'étude
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée

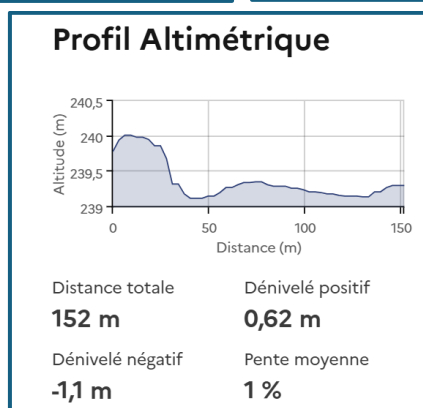
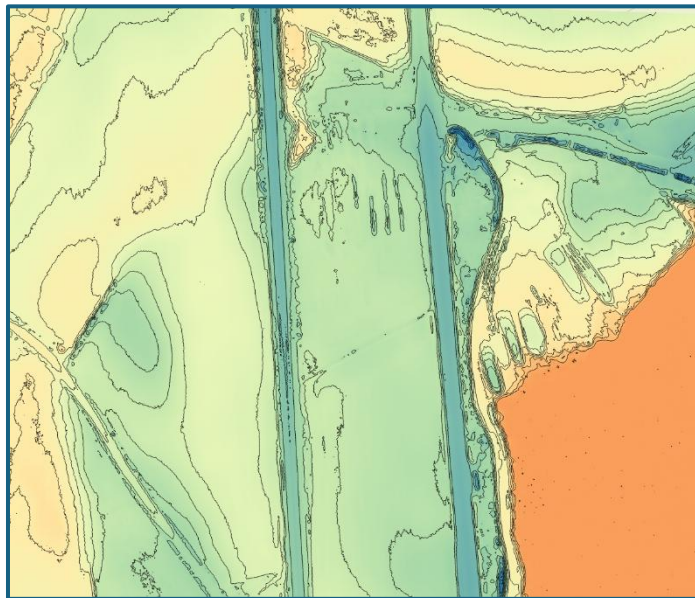
Limites administratives

-  Natura 2000 – ZSC
-  Natura 2000 – ZPS / ZSC

3. CONTEXTE PHYSIQUE ET PAYSAGER

3.1. GÉOMORPHOLOGIE ET TOPOGRAPHIE

Le terrain présente une pente moyenne douce d'environ 1 %, offrant une surface globalement plane.



Source : OpenStreetMap – geoservices.ign.fr - <https://inpn.mnhn.fr/>

3.2. CLIMATOLOGIE

Zone climatique	Océanique Tempéré – Cfb, selon classification Köppen-Geiger
Cumul Annuel Moyen de Précipitations	1184 mm
Températures moyennes (min/max)	11,4 °C [min = -26,9 °C (1963) / max = 41,2 °C (2023)]
Ensoleillement moyen	1536 kWh/m2/an

Ambronay bénéficie d'un climat tempéré, marqué par des hivers frais et des étés doux à chauds, sans saison sèche marquée. Les précipitations sont bien réparties tout au long de l'année, favorisant la diversité des milieux naturels et agricoles. L'ensoleillement est suffisant en été, avec des périodes plus nuageuses en automne et en hiver.

Ce climat modéré, à la fois humide et lumineux selon les saisons, est propice au développement de la végétation et à la biodiversité locale, tout en offrant des conditions favorables pour des usages agricoles ou des projets photovoltaïques.

3.3. HYDROLOGIE ET ZONES HUMIDES

Les zones humides occupent une place importante à l'échelle départementale, couvrant une part notable du territoire, supérieure à la moyenne observée en France métropolitaine. Elles constituent une grande partie des Espaces Naturels Sensibles (ENS) les plus riches en biodiversité, avec une diversité de milieux tels que mares, étangs, marais, prairies humides ou forêts alluviales, dont certains sites emblématiques ont récemment été aménagés pour le public.

Ces milieux abritent une biodiversité remarquable, incluant des espèces rares et protégées, et jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement écologique des territoires. Ils participent notamment à la régulation des crues en stockant temporairement l'eau lors d'épisodes pluvieux, à l'amélioration de la qualité de l'eau grâce à leur capacité de filtration, ainsi qu'au soutien des débits des cours d'eau et à la recharge des nappes en période sèche.

Par ailleurs, les zones humides sont des espaces multifonctionnels, supports d'activités agricoles, piscicoles ou forestières, tout en constituant des zones refuges pour la faune et la flore. Elles présentent également un intérêt paysager, pédagogique et récréatif, contribuant ainsi à leur valorisation auprès du public.

Dans le cadre de notre projet, 169 zones humides ont été recensées dans l'aire d'étude éloignée du projet. La zone humide la plus proche se situe à 50 mètres du projet, mais appelle une analyse nuancée : il s'agit d'une carrière actuellement en exploitation, son intérêt fonctionnel est généralement moindre qu'une zone humide naturelle, les carrières en eau présentant des berges artificielles, une faible connectivité biologique et une diversité végétale souvent limitée... Cette proximité n'est donc pas nécessairement rédhibitoire pour le projet, mais elle ne saurait être écartée sans vérification.

La densité de milieux potentiellement humides à proximité du projet, combinée à la situation géographique du site à environ 1 km de la rivière d'Ain, suggère une forte probabilité de présence de zones humides. Dans ce contexte, la réalisation de sondages pédologiques est essentielle en amont du dépôt de l'autorisation d'urbanisme.

Les enjeux zones humides sont ainsi évalués comme modérés à forts, en raison du contexte hydrogéologique global dans lequel s'inscrit le projet. Une compensation au titre de la séquence ERC pourrait être exigée si des zones humides avérées étaient touchées par l'emprise, ce qui renforce la nécessité d'anticiper ces investigations en avant-projet.



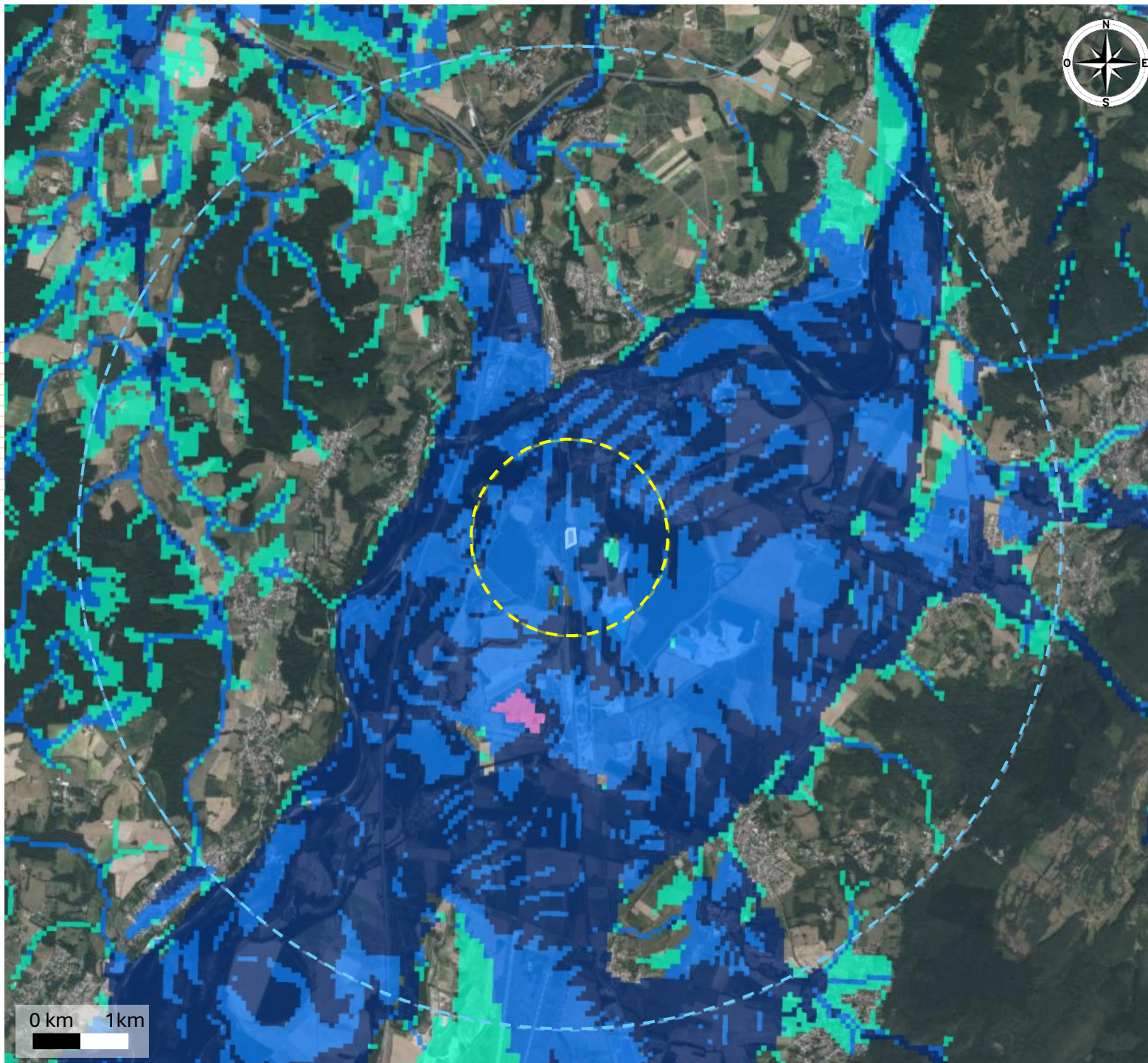
ZONES HUMIDES

Aires d'études

-  Localisation de l'aire d'étude
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée

Zonage humide

-  Zones humides avérées



MILIEUX POTENTIELLEMENT HUMIDES

Aires d'études

-  Localisation de l'aire d'étude
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée

Zonage humide

-  Probabilité assez forte
-  Probabilité forte
-  Probabilité très forte
-  Plans d'eau
-  Estrans

4. HABITATS NATURELS ET FLORE

4.1. RELEVÉ DES HABITATS IDENTIFIÉS

Intitule de l'habitat	Code Corine	Enjeu écologique	Observations
<i>Terres arables hors périmètre d'irrigation</i>	211	Faible	<i>Habitat fortement anthropisé, soumis aux pratiques culturales intensives. Biodiversité ordinaire généralement appauvrie.</i>
<i>Extraction de matériaux</i>	131	Faible	<i>Habitat artificiel lié à l'activité carrière. Enjeu intrinsèque faible, mais les berges et plans d'eau associés peuvent constituer des zones refuges pour l'avifaune, les amphibiens et certains reptiles.</i>
<i>Plan d'eau</i>	512	Modéré	<i>Plan d'eau vraisemblablement associé à la carrière adjacente (131). Intérêt fonctionnel potentiel pour l'avifaune aquatique et les amphibiens. La nature artificielle des berges limite l'enjeu, mais la proximité de l'Ain renforce le potentiel de connectivité écologique.</i>
<i>Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole</i>	231	Modéré	<i>Prairies permanentes pouvant, selon leur ancienneté et leur degré d'humidité, abriter des habitats d'intérêt communautaire et des espèces patrimoniales associées (flore prairiale, insectes, avifaune de plaine). Nécessite une caractérisation phytosociologique terrain pour préciser l'enjeu.</i>

Le document présente une cartographie Corine Land Cover (CLC) 2018 qui identifie quatre entités dans l'aire d'étude élargie. Bien que la résolution de cette cartographie ne permette pas une analyse fine pour un projet de 1.5 ha, ces données constituent un cadrage, et permettent de prendre connaissance de l'environnement proche.

La zone de projet est cartographiée en « terres arables hors périmètre d'irrigation » (211), ce qui traduit un usage agricole intensif dominant, a priori peu favorable à la présence d'habitats à fort enjeu écologique intrinsèque. Ce type d'occupation du sol est généralement associé à une biodiversité ordinaire appauvrie par les pratiques culturales. Toutefois, cette qualification CLC ne préjuge pas de la nature exacte des habitats présents à l'échelle fine de l'emprise.



CORINE LAND COVER - 2018

Localisation de l'aire d'étude

- Terres arables hors périmètres d'irrigation
- Vignobles
- Vergers et petits fruits
- Prairies
- Cultures annuelles associées aux cultures permanentes
- Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Forêts mélangées
- Pelouses et pâturages naturels
- Landes et broussailles
- Forêt et végétation arbustive en mutation
- Roches nues
- Végétation clairessemée
- Marais intérieurs
- Tourbières
- Zones intertidales
- Cours d'eau et voies d'eau
- Plans d'eau
- Tissu urbain continu
- Tissu urbain discontinu
- Zones industrielles et commerciales
- Réseau routier et ferroviaire et espaces associés
- Zones portuaires
- Aéroports
- Extraction de matériaux
- Extraction de matériaux
- Chantiers
- Espaces verts urbains
- Equipements sportifs et de loisirs

4.2. FLORE PATRIMONIALE ET PROTÉGÉE

Données disponibles pour le secteur d'Ambronay / basse vallée de l'Ain :

Source : Biodiv'Aura, CBN Alpin, Patrimoines de l'Ain

FLORE - ESPECES PROTEGEES / PATRIMONIALES

NOM FRANCAIS	NOM SCIENTIFIQUE
Genêt des teinturiers	<i>Genista tinctoria</i>
Centaurée du Rhin	<i>Centaurea stoebe</i>
Iris de Sibérie	<i>Iris sibirica</i>
Fritillaire Pintade	<i>Fritillaria meleagris</i>
Drosera	<i>Drosera rotundifolia</i> / <i>Drosera longifolia</i>
Gentiane des Marais	<i>Gentiana pneumonanthe</i>
Osmonde Royale	<i>Osmunda regalis</i>
Trolle d'Europe	<i>Trollius europaeus</i>
Marsilée à Quatre Feuilles	<i>Marsilea quadrifolia</i>

FLORE - ESPECES INVASIVES

NOM FRANCAIS	NOM SCIENTIFIQUE
Jussie à Grande Fleurs Jussie Rampante	<i>Ludwigia grandiflora</i> <i>Ludwigia peploides</i>
Ambroisie à Feuilles d'Armoise	<i>Ambrosia artemisiifolia</i>
Myriophylle du Brésil	<i>Myriophyllum aquaticum</i>
Renouée du Japon Renouée Bohème Renouée de Sakhaline	<i>Reynoutria japonica</i> <i>Reynoutria x bohemica</i> <i>Reynoutria sachalinensis</i>

Le patrimoine floristique de l'Ain est remarquable tant par sa diversité que par le statut réglementaire des espèces concernées. Plusieurs espèces sont strictement protégées au niveau national ou régional et font l'objet d'une protection intégrale interdisant toute destruction, cueillette ou perturbation de leurs stations. Les enjeux flore patrimoniale/protégée sont évalués comme **modérés**, avec une incertitude résiduelle qui ne pourra être levée que par des inventaires floristiques sur site.

La liste des espèces exotiques envahissantes recensées sur le secteur peuvent constituer un risque de colonisation de l'emprise, particulièrement en phase chantier lors des opérations de terrassement. Les enjeux liés aux espèces invasives sont évalués comme **faibles**, mais appellent l'élaboration d'un protocole de gestion préventive intégré au plan chantier, incluant une détection préalable des stations sur l'emprise et des mesures strictes de traçabilité des terres excavées. Si des espèces invasives sont avérées sur l'emprise du projet, une vigilance accrue sera nécessaire.

5. FAUNE

5.1. AVIFAUNE PROTEGEE (OISEAUX)

Les données bibliographiques mobilisées proviennent notamment de la base Biodiv'AURA, de l'atlas des oiseaux nicheurs et des bases de données naturalistes locales.

Elles concernent la commune de Ambronay, mais sont ciblées à l'aire d'étude rapprochée du site. Cette analyse est à croiser avec les observations de terrain ainsi qu'avec les données issues des zonages réglementaires (ZNIEFF, sites Natura 2000) présents dans l'aire d'étude rapprochée et élargie. L'objectif est d'identifier l'ensemble des espèces protégées et patrimoniales potentiellement présentes au sein de l'emprise du projet et dans son environnement proche.

NOM FRANCAIS	NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANCAIS	NOM SCIENTIFIQUE
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>
Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>
Goéland leucophaée	<i>Larus michahellis</i>	Pie bavarde	<i>Pica pica</i>
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>
Nette rousse	<i>Netta rufina</i>	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	Cygne chanteur	<i>Cygnus cygnus</i>
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Harle bièvre	<i>Mergus merganser</i>
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>
Tarier pâle	<i>Saxicola rubicola</i>	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>		

Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>

Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>

5.2. MAMMIFÈRES PROTEGES

NOM FRANCAIS	NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANCAIS	NOM SCIENTIFIQUE
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>
		Castor d'Eurasie	<i>Castor fiber</i>
		Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>

5.3. REPTILES ET AMPHIBIENS (HERPETOFAUNE) PROTEGES

NOM FRANCAIS	NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANCAIS	NOM SCIENTIFIQUE
Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	Couleuvre d'Esculape	<i>Zamenis longissimus</i>
Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>
Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>
Tarente de Maurétanie	<i>Tarentola mauritanica</i>	Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>

5.4. INSECTES ET AUTRES INVERTÉBRÉS PROTEGES

NOM FRANCAIS	NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANCAIS	NOM SCIENTIFIQUE
Azuré du Serpolet	<i>Phengaris arion</i>	Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>
Cerf-volant (mâle)	<i>Lucanus cervus</i>	Agrion nain	<i>Ischnura pumilio</i>
Leucorrhine à front blanc	<i>Leucorrhinia albifrons</i>	Caloptène ochracé	<i>Calliptamus barbarus</i>

Au regard des données bibliographiques disponibles à proximité du projet, l'avifaune en ressort comme étant le plus documenté, mais surtout le plus contraint réglementairement sur ce secteur. Le territoire d'Ambronay présente ainsi une sensibilité faunistique, en particulier pour l'avifaune nicheuse des milieux ouverts et les espèces inféodées aux milieux humides alluviaux.

Enjeux au regard de l'avifaune : Fort

Enjeux au regard des autres espèces : Moyen

6. CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET TRAME VERTE ET BLEUE

6.1. TRAME VERTE ET BLEUE (TVB) - ÉCHELLE RÉGIONALE

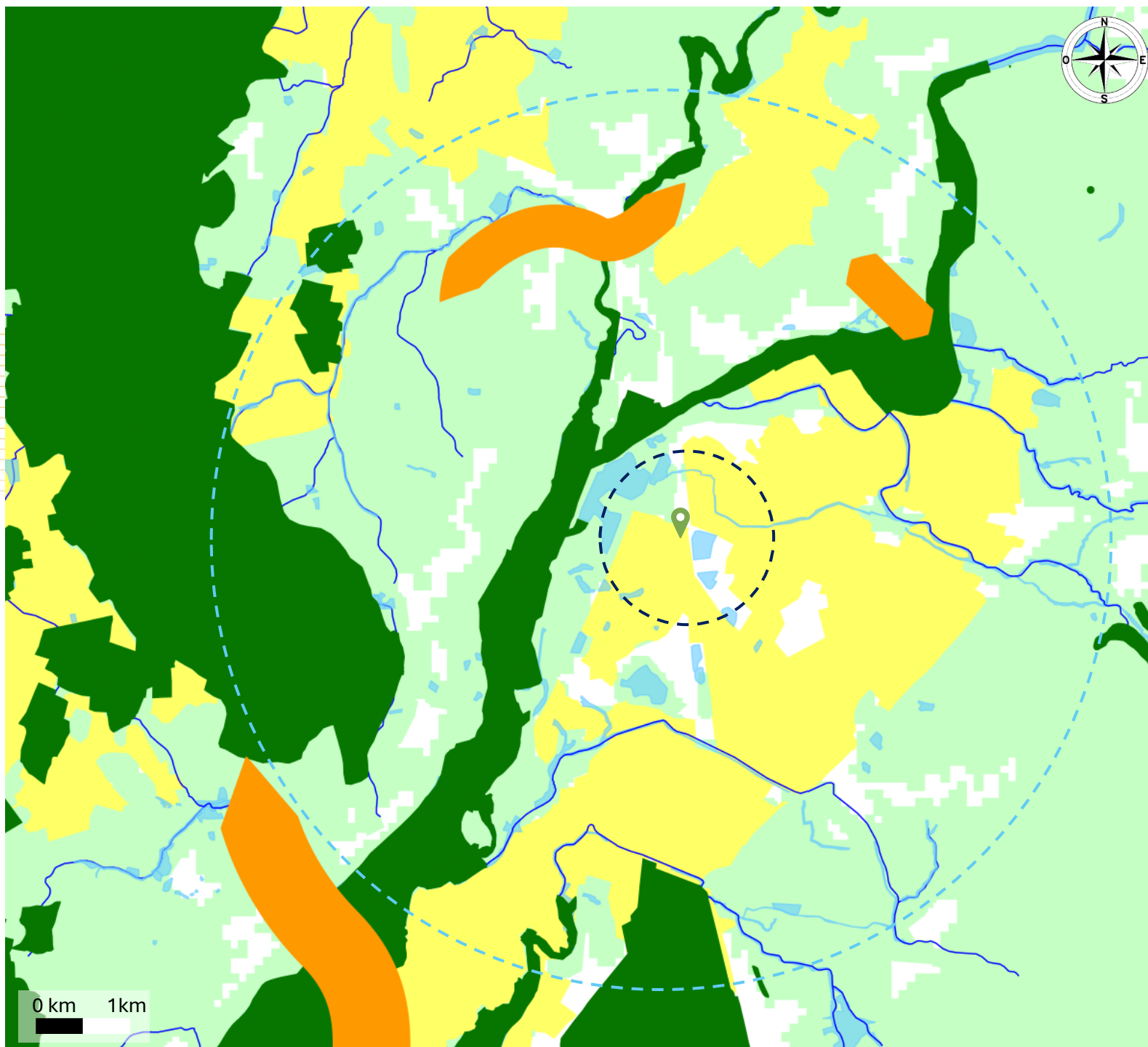
Réservoirs de biodiversité identifiés	Réservoir identifié à 1,2 km (= Natura2000 + ZNIEFF)
Corridors écologiques	Corridor régional identifié à 3,5km au Nord Corridor régional identifié à 3,5km au Nord-Est

6.2. ANALYSE DES CONTINUITÉS À L'ÉCHELLE LOCALE

Le projet est localisé au sein d'un grand espace agricole, sans superposition directe avec un réservoir de biodiversité ni un corridor surfacique identifié au sein du SRADDET de la région AURA. Il ne semble pas non plus recouper de zone humide régionale ni de cours d'eau trame TVB de manière directe.

En revanche, le contexte périphérique est contraint. Un grand réservoir de biodiversité (vert foncé) est présent en limite nord de l'aire d'étude rapprochée, prolongé par un corridor boisé continu qui descend vers le sud-est. Ce réservoir correspond vraisemblablement aux boisements alluviaux et milieux naturels de la basse vallée de l'Ain, cohérent avec les zonages environnementaux identifiée précédemment. Deux corridors écologiques surfaciques (orange) sont visibles dans l'aire d'étude éloignée, au nord-ouest et au nord-est, signalant des zones de jonction fonctionnelle entre réservoirs.

Le site se trouve ainsi positionné dans un espace de perméabilité écologique entre plusieurs réservoirs de biodiversité de premier ordre. Même sans superposition directe avec un élément TVB cartographié, l'emprise joue potentiellement un rôle de zone de transit pour la faune se déplaçant entre les boisements alluviaux de l'Ain à l'ouest et les espaces naturels à l'est. Les enjeux TVB sont évalués comme **modérés**. Non pas en raison d'une atteinte directe à un élément cartographié du SRADDET, mais en raison de la position du site dans la continuité écologique régionale, entre des réservoirs de biodiversité.



TRAME VERTE ET BLEUE EN REGION AURA

AIRES D'ETUDE

-  Localisation de l'aire d'étude
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée

TVB SRADDET AVRIL 2020

-  Corridors écologiques linéaires
-  Corridors écologiques surfaciques
-  Réservoirs de biodiversité
-  Cours d'eau trame TVB
-  Lacs naturels et espaces surfaciques
-  Zones humides régionales
-  Espaces perméables relais linéaires
-  Espaces perméables relais surfaciques
-  Grands espaces agricoles

7. SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES BIBLIOGRAPHIQUES

7.1. TABLEAU RECAPITULATIF ET SYNTHÈSE DES ENJEUX IDENTIFIÉS

Thématique / Enjeu	Niveau d'enjeu
Zonages règlementaires (Natura 2000, APB, RN...)	MODERE / FORT
Zones humides	MODERE
Flore protégée / patrimoniale	FAIBLE / MODERE
Avifaune	FORT
Mammifères / Amphibiens / Reptiles / Insectes	MODERE
Continuités écologiques (TVB)	MODERE

Dénomination	Distance	Enjeu principal pour le projet
APB FR3800193 – Les Brotteaux	2,14 km	Protection biotope milieux alluviaux - enjeux hydrologiques potentiels indirects
ZSC FR8201653 – Basse vallée de l'Ain / confluence Ain-Rhône	1,2 km	Site Natura 2000 corridor fluvial remarquable
ZSC/ZPS FR8201635/FR8212016 – La Dombes	3,6 km	Double désignation Habitats + Oiseaux - site ornithologique
ZNIEFF II 820003759 – Basse Vallée de l'Ain	450 m	Espèces déterminantes multiples et fonctionnalité via corridors terrestres non exclue
ZNIEFF I 820030615 – Rivière d'Ain de Neuville à sa confluence	1,2 km	Enjeux herpétologiques et piscicoles
ZNIEFF II 820003786 – Dombes des étangs	2,5 km	47 espèces protégées recensées

Le projet s'inscrit dans un secteur à forte probabilité de présence de zones humides, situé à environ 1 km de la rivière d'Ain, dans une plaine alluviale. Les données bibliographiques font état de 169 zones humides recensées dans l'aire d'étude éloignée. La zone humide la plus proche se situe à 50 mètres du projet (carrière en exploitation). Le site lui-même présente une probabilité forte à très forte d'hydromorphie selon les cartographies des milieux potentiellement humides.

La réalisation de sondages pédologiques devra être réalisée conformément à l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 (critères sol et végétation) afin de confirmer ou non la présence de zones humides sur le projet.

Le projet est localisé dans un grand espace agricole sans superposition directe avec un réservoir de biodiversité ou un corridor surfacique identifié au SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes. Cependant, le réservoir de biodiversité lié aux boisements alluviaux de la basse vallée de l'Ain est présent en limite nord de l'aire d'étude rapprochée. Le site joue potentiellement un rôle de zone de transit pour la faune se déplaçant entre la rivière d'Ain à l'ouest et les espaces naturels à l'est.

8. REPÉRAGES DE TERRAIN (2026)

Un passage de reconnaissance écologique a été réalisé sur le site. Ce passage unique ne constitue pas un inventaire exhaustif mais permet d'évaluer les habitats, les potentialités faunistiques et floristiques, et d'orienter les suites à donner.

8.1. CONDITIONS ET MODALITÉS DU PASSAGE

Date du passage terrain	18/03/2026
Heure de début / fin	13:00 - 17:00
Observateur(s)	Louis TOFFIN
Conditions météorologiques	Nuageux/Ensoleillé - Température : 18 °C - Vent : Nul
Surface parcourue	2 ha - 100% de l'emprise totale
Méthodes de prospection	Transects à pied / Points d'observation / Ecoute passive oiseaux

8.2. HABITATS

CARACTÈRE NATUREL DU SITE D'ÉTUDE		
Artificiel	Plutôt naturel	Naturel
Site dominé par une occupation du sol urbaine ou industrielle	Site occupé par une mosaïque de milieux naturels et de milieux artificiels	Site dominé par des milieux naturels spontanés

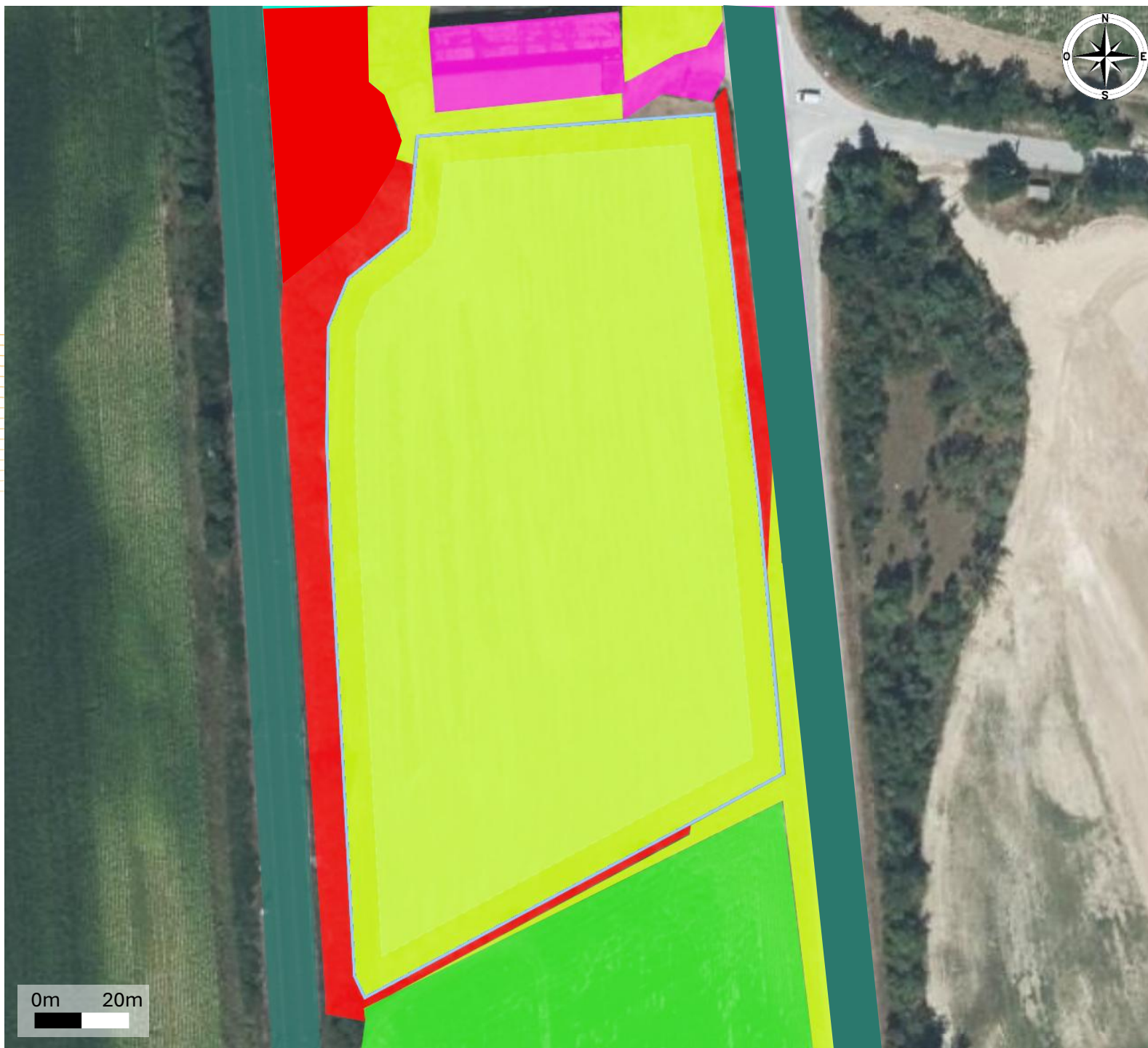
Le tableau ci-dessous recense selon le référentiel Corine Land Cover les habitats présents à proximité immédiate de l'aire d'étude :

Description de l'habitat	Equivalent Corine Land Cover	Code Corine associé
Habitats prairiaux non humides	Terres arables hors périmètre d'irrigation	211
Habitats artificialisés et imperméabilisés	Tissu urbain discontinu	112
Habitats de haies arbustives boisées	Forêt et végétation arbustive en mutation	324
Habitats pré-forestiers	Landes et broussailles	322
Habitats de zones agricoles exploitées	Terres arables hors périmètre d'irrigation	211
Habitats de transport/infrastructures	Réseaux routiers et ferroviaires	122

Typologie	Description	Espèces protégées potentielles
<u>Bosquets arbustifs isolés</u> (Forêt et végétation arbustive en mutation – 324) : Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>) Aubépine monogyne (<i>Crataegus monogyna</i>)	 Ce type de bosquet arbustif épineux constitue un habitat de substitution très favorable pour les oiseaux nicheurs des milieux semi-ouverts. Les arbustes épineux abritent de nombreux arthropodes et offrent des ressources alimentaires pour les chiroptères. POTENTIALITE ECOLOGIQUE : MOYENNE	Oiseaux : <i>Pie-grièche écorcheur</i> <i>Tourterelle des bois</i> <i>Rossignol Philomèle</i> <i>Verdier d'Europe</i> <i>Linotte mélodieuse</i> Insectes : <i>Grande Queue-Fourchue</i> Mammifères : <i>Lérot</i> <i>Marte des pins</i>
<u>Prairie humide dense</u> (Terres arables hors périmètre d'irrigation - 211) : Herbe de Dallis (<i>Paspalum dilatatum</i>)	 Cette formation correspond à une friche herbacée anthropisée à faible diversité floristique et sans enjeu patrimonial notable. Bien que cet habitat offre un abri pour invertébrés, l'intérêt faunistique est limité et concerne principalement des espèces généralistes. POTENTIALITE ECOLOGIQUE : FAIBLE	Oiseaux : <i>Bécassine des marais</i> <i>Bruant des roseaux</i> Insectes : <i>Agrion de Mercure</i> <i>Agrion nain</i>

<u>Haie arbustive boisée :</u> (Forêt et végétation arbustive en mutation - 324) Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>) Aubépine monogyne (<i>Crataegus monogyna</i>) Ronce (<i>Rubus</i>) Spirée à feuilles de millepertuis (<i>Spiraea hypericifolia</i> L) Robinier faux acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>) Orme Champêtre (<i>Ulmus Minor Mill</i>) Frêne (<i>Fraxinus</i>)	 Ce type de formation offre des fonctions écologiques importantes (refuge, site de nidification, ressource trophique) pour une faune diversifiée, notamment les oiseaux, les insectes pollinisateurs et les petits mammifères. La présence majoritaire d'essences autochtones renforce son intérêt, bien que celui-ci soit partiellement nuancé par l'introduction d'espèces exotiques comme le robinier, potentiellement envahissantes. Cette haie constitue ainsi un élément de trame verte à préserver autant que possible dans le cadre du projet. POTENTIALITE ECOLOGIQUE : FORTE	Oiseaux : <i>Pie-grièche écorcheur</i> <i>Torcol fourmilier</i> <i>Bouvreuil pivoine</i> <i>Coucou gris</i> <i>Mésange à longue queue</i> Insectes : <i>Cerf-volant</i> <i>Grande Queue-Fourchue</i> <i>Mélicée du Plantain</i> <i>Azuré des Cytises</i> Reptiles : <i>Lézard à deux raies</i> <i>Couleuvre d'Esculape</i> Mammifères : <i>Chiroptères divers</i>
<u>Boisement clair avec mousse et lierre au sol :</u> (Forêt et végétation arbustive en mutation - 324) Mousses (<i>Homalothecium</i>, <i>Pseudoscleropodium</i>) Lierre commun (<i>Hedera Helix</i>)	 La mousse abondante sous la haie arbustive témoigne d'une bonne humidité et d'une relative ancienneté du milieu. Elle est favorable aux Gastéropodes, aux amphibiens se déplaçant au sol et aux insectes décomposeurs. Le lierre sur les troncs constitue des gîtes de transit et d'été pour les chiroptères POTENTIALITE ECOLOGIQUE : FORTE	Insectes : <i>Cerf-volant</i> Reptiles : <i>Lézard à deux raies</i> Mammifères : <i>Chiroptères divers</i>

<u>Terreau</u> (Terres arables hors périmètre d'irrigation - 211)	 Zone d'apport de matière organique exogène (terreau, fumier composté, déchets verts broyés) épandu ou stocké sur la parcelle. L'enjeu ici est davantage d'ordre agronomique qu'environnemental. POTENTIALITE ECOLOGIQUE : FAIBLE	N/A
<u>Prairie – Herbe rase :</u> (Terres arables hors périmètre d'irrigation - 211) Primevère officinale (<i>Primula Veris</i>) Muscari négligé (<i>Muscari Neglectum</i>) Achillée millefeuille (<i>Achillea Millefolium</i>) Trèfle (<i>Trifolium</i>)	 La zone de pelouse constitue une prairie mésophile à gestion extensive, dominée par des graminées rases avec des pissenlits isolés (<i>Taraxacum</i> sp.) et un sol localement dénudé par le piétinement animal. La végétation, globalement homogène, témoigne d'une fauche régulière. Cependant, la présence de plusieurs espèces indicatrices confère à cet habitat une valeur floristique notable : les espèces présentes, typique des pelouses calcaires suggèrent une prairie peu fertilisée de haute qualité biologique. Sur le plan faunistique, cet espace ouvert constitue un habitat de chasse pour l'avifaune, les mammifères et les chiroptères. POTENTIALITE ECOLOGIQUE : MOYENNE	Oiseaux : <i>Oedicnème criard</i> <i>Alouette des champs</i> <i>Busard Saint-Martin</i> <i>Bruant proyer</i> <i>Pipit rousseline</i> Insectes : <i>Mélitée du Plantain</i> <i>Mélitée des Centaurées</i> <i>Azuré des Coronilles</i> <i>Zygène de la Petite Coronille</i> Reptiles : <i>Lézard des murailles</i> <i>Lézard à deux raies</i> Mammifères : <i>Pipistrelle pygmée</i> <i>Pipistrelle commune</i>



HABITATS A PROXIMITE IMMEDIATE DU PROJET

AIRES D'ETUDE

 Périmètre de l'aire d'étude

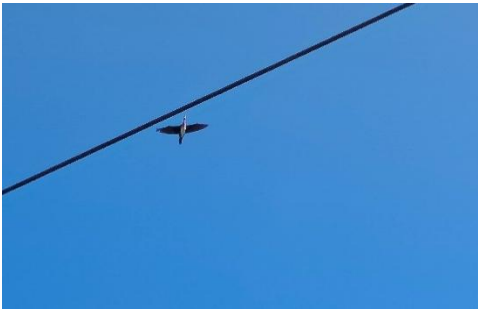
Habitats

-  Habitats prairiaux non humides
-  Habitats artificialisés et imperméabilisés
-  Habitats de haies arbustives boisées
-  Habitats pré-forestiers
-  Habitats de zones agricoles exploitées
-  Habitats de voies ferrées (milieu anthropique + végétation rudérale)

8.3. FLORE PROTEGEE / PATRIMONIALE / INVASIVE

Espèces protégées avérées	
Aucune	Aucune espèce protégée floristique protégée n'a été recensée sur la zone d'étude.
Espèces exotiques invasives (EEE)	
Aucune	Aucune espèce invasive floristique protégée n'a été recensée sur la zone d'étude.

8.4. FAUNE

ESPÈCES AVÉRÉES – IDENTIFIÉES SUR SITE		
OISEAUX		
ESPECE	IDENTIFICATION	DESCRIPTION
Mésange Nonnette (<i>Parus palustris</i>)		Espèce protégée
Grand Cormoran (<i>Phalacrocorax carbo</i>)		Espèce protégée
Pigeon Ramier (<i>Columba palumbus</i>)		Espèce protégée mais chassable

Milan Noir (<i>Milvus migrans</i>)		Espèce protégée
Merle Noir (<i>Turdus Merula</i>)	 Oiseaux_1.m4a Chant du Merle Noir – Enregistré lors du passage	Espèce non protégée
Mésange Charbonnière (<i>Parus major</i>)	 Oiseaux_2.m4a Chant de la Mésange Charbonnière – Enregistré lors du passage	Espèce protégée
Rouge Gorge Familier (<i>Erithacus rubecula</i>)	 Oiseaux_4.m4a Chant du Rouge Gorge Familier – Enregistré lors du passage	Espèce protégée
REPTILES / MAMMIFERES / INSECTES / AMPHIBIENS		
Souci (<i>Colias Crocea</i>)		Espèce non protégée
Petite Tortue (<i>Aglais urticae</i>)		Espèce non protégée



FAUNE PROTEGEE IDENTIFIEE

FAUNE PROTEGEE

- ◆ Mésange Nonnette (*Poecile palustris*)
- ▲ Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo*)
- Pigeon Ramier (*Columba palumbus*)
- ✕ Milan Noir (*Milvus migrans*)
- ⬡ Mésange Charbonnière (*Parus major*)
- ▼ Rouge Gorge Familier (*Erithacus rubecula*)

8.5. TABLEAU RECAPITULATIF ET SYNTHESE DU PASSAGE TERRAIN

Thématique / Enjeu	Niveau d'enjeu
Habitats	MODERE / FORT
Flore	FAIBLE
Avifaune	FORT
Reptiles, Mammifères, Insectes, Amphibiens	MODERE

Aucune espèce végétale protégée ou invasive n'a été recensée lors du passage. Cependant, les données bibliographiques indiquent la présence potentielle de plusieurs espèces patrimoniales dans les prairies et milieux humides proches.

L'avifaune constitue le groupe faunistique présentant le niveau d'enjeu le plus élevé. Six espèces protégées ont été identifiées sur site lors du passage terrain : Mésange nonnette, Grand Cormoran, Pigeon ramier, Milan noir, Mésange charbonnière et Rouge-gorge familier. Les données bibliographiques signalent une richesse aviaire exceptionnelle dans la zone, avec plus de 70 espèces protégées potentiellement présentes dans l'aire d'étude rapprochée, dont plusieurs espèces inféodées aux milieux alluviaux (Martin-pêcheur, Blongios nain, Bihoreau gris, Busard des roseaux) et aux milieux ouverts (Oedicnème criard, Pie-grièche écorcheur, Alouette des champs).

La bibliographie signale 14 espèces de chiroptères protégées potentiellement présentes, dont la Pipistrelle commune, la Barbastelle d'Europe et le Murin de Daubenton, favorisés par la proximité de la rivière d'Ain. Le Castor d'Eurasie est avéré dans le secteur. Les haies boisées à fort potentiel de gîtes (lierre, mousses, arbres creux) constituent un habitat de transit et d'alimentation important pour les chiroptères.

Le contexte alluvial humide est favorable à plusieurs espèces de reptiles ou amphibiens protégés : Crapaud calamite, Rainette verte, ainsi que plusieurs couleuvres et lézards. Les haies et bosquets arbustifs du site offrent des habitats potentiels de reproduction et de refuge.

Plusieurs espèces d'insectes protégés ou patrimoniaux sont potentielles dans les prairies et haies du site. La prairie à herbe rase présente également une certaine valeur floristique et entomologique.

9. IMPLICATIONS REGLEMENTAIRES

9.1. RÉGLEMENTATION ESPECES PROTEGEES

Droit européen

La protection des espèces en Europe repose sur deux directives fondamentales :

- Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite directive « Oiseaux » (articles 5 à 9) : interdit la destruction intentionnelle, la capture, la détention, le commerce et la perturbation des oiseaux sauvages, ainsi que la destruction de leurs nids et œufs.
- Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages, dite directive « Habitats / Faune / Flore » (articles 12 à 16) : impose aux États membres de prendre les mesures nécessaires pour instaurer un système de protection stricte pour les espèces animales figurant à l'Annexe IV, ainsi que pour les espèces végétales inscrites à l'Annexe IV partie b.

Droit français

En droit national, la protection des espèces est régie par :

- L'article L.411-1 du Code de l'environnement, qui interdit notamment : la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement d'individus, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction ou des aires de repos, la perturbation intentionnelle des animaux protégés.
- Les arrêtés ministériels de protection fixant les listes d'espèces protégées par groupe taxonomique, notamment : l'arrêté du 29 octobre 2009 pour les oiseaux (NOR : DEVN0914202A) ; l'arrêté du 8 janvier 2021 pour les amphibiens et reptiles (NOR : TREL2034632A) ; l'arrêté du 23 avril 2007 modifié pour les mammifères terrestres (NOR : DEVN0752752A) ; l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié pour les espèces végétales.
- L'article L.411-2 du Code de l'environnement, qui prévoit un régime de dérogation en cas d'impossibilité d'évitement. Les conditions de demande et d'instruction de la Demande de Dérogation aux interdictions relatives aux Espèces Protégées (DDEP) sont précisées par l'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié (NOR : DEVN0700160A).

Réglementation relative aux zones humides – Loi sur l'eau (IOTA)

Le régime de déclaration ou d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau est régi par les articles L.214-1 et suivants et R.214-1 et suivants du Code de l'environnement.

La DDT de l'Ain précisera au maître d'ouvrage la procédure à suivre.

Nomenclature de l'évaluation environnementale (EE)

Conformément à l'article R.122-2 du Code de l'environnement (version en vigueur depuis le 12 juin 2024), le projet relève de la rubrique 30 du tableau annexé :

Catégorie	Autorisation environnementale systématique	Examen au cas par cas
30. Installations photovoltaïques au sol (hors toitures et ombrières)	Puissance $\geq$ 1 MWc	Puissance $\geq$ 300 kWc

Le projet d'Ambronay présente une puissance envisagée de 1 MWc, ce qui le place à la limite du seuil d'autorisation environnementale systématique. Selon les caractéristiques définitives du projet :

- Si la puissance est strictement égale ou supérieure à 1 MWc : le projet est soumis à autorisation environnementale. Une étude d'impact complète sera requise (article R.122-2 du Code de l'environnement).
- Si la puissance est inférieure à 1 MWc : le projet est soumis à examen au cas par cas auprès de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes. Le présent pré-diagnostic écologique peut être joint au dossier de demande d'examen au cas par cas.

La clause filet (*article R.122-2-1 du Code de l'environnement, décret n°2022-422 du 25 mars 2022*) permet en outre à l'autorité compétente de soumettre à examen au cas par cas tout projet situé en deçà des seuils, susceptible d'avoir des incidences sur l'environnement.

9.2. EXPERTISES ECOLOGIQUES COMPLEMENTAIRES

Au regard des éléments recueillis dans le cadre du présent pré diagnostic, les enjeux écologiques présents au sein de l'aire d'étude rapprochée apparaissent bien caractérisés, tant sur le plan des habitats que des groupes faunistiques et floristiques.

En conséquence, la réalisation d'inventaires écologiques complémentaires ne semble pas nécessaire à ce stade du projet, les données bibliographiques croisées avec le passage de terrain ayant permis d'identifier de manière satisfaisante les sensibilités environnementales du site.

En revanche, ces enjeux impliquent la mise en œuvre de mesures adaptées visant à éviter et réduire les impacts potentiels du projet sur la biodiversité. Ces mesures sont détaillées dans la section suivante du présent rapport.

10. MESURES ERC - ÉVITER, RÉDUIRE, COMPENSER

La démarche ERC (Eviter, Réduire, Compenser) constitue le cadre réglementaire de référence pour la prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets d'aménagement (art. L.110-1 II 2° du Code de l'environnement). Elle s'applique de façon séquentielle et hiérarchisée : l'évitement est prioritaire sur la réduction, qui est elle-même prioritaire sur la compensation.

Dans le cadre de ce projet, des mesures pour préserver la biodiversité sont envisageables :

10.1. MESURES D'ÉVITEMENT

Les mesures d'évitement visent à supprimer ou à ne pas créer d'impact en modifiant la conception ou la localisation du projet. Elles sont prioritaires dans la démarche ERC :

Intitulé de la mesure	Description / Modalités
Évitement de zones à enjeu fort	<i>Exclure de l'emprise les secteurs identifiés à enjeu fort ou très fort (habitats à fort enjeux, gîtes avérés d'espèces protégées). Ajuster le plan de masse en conséquence.</i>
Évitement des zones humides et abords de cours d'eau	<i>Ne pas implanter de panneaux, pistes ni postes dans les zones humides avérées.</i>

10.2. MESURES DE RÉDUCTION

Les mesures de réduction visent à diminuer la durée, la fréquence et l'intensité des impacts résiduels qui n'ont pas pu être évités. Elles portent à la fois sur la phase chantier et sur la phase d'exploitation :

Mesures	Description / Modalités
Adaptation du calendrier des travaux	<i>Éviter les travaux de défrichage et de terrassement pendant la période de reproduction des oiseaux et des reptiles (15 mars - 31 août)</i>
Clôture semi-perméable à la petite faune	<i>Installer une clôture perforée en partie basse (passages tous les 50 m minimum, ouvertures de 20x20 cm) permettant le transit de la petite faune (hérisson, reptiles, amphibiens) dans l'enceinte de la centrale.</i>
Gestion écologique du couvert herbacé	<i>Maintenir un couvert herbacé favorable entre les rangées de panneaux : fauche tardive (après le 15 juillet). Interdire le désherbage chimique.</i>
Maintien et renforcement des haies périphériques	<i>Conserver et entretenir en gestion douce les haies en bordure du projet. Interdire l'égavage en période de nidification (mars-août).</i>
Réduction de la pollution lumineuse nocturne	<i>Limiter au strict minimum l'éclairage artificiel du site (uniquement si obligation de sécurité). Utiliser des éclairages directionnels vers le bas, à faible température de couleur (< 2700K), avec détecteur de présence.</i>
Gestion des eaux de ruissellement	<i>Préserver la perméabilité du sol sous les panneaux et en périphérie du site en limitant l'artificialisation du sol.</i>

10.3. MESURES DE COMPENSATION

Les mesures de compensation s'appliquent uniquement si des impacts résiduels significatifs subsistent après application des mesures d'évitement et de réduction, sur demande de la DREAL ou de l'autorité compétente. La nécessité d'une compensation sera déterminée lors du diagnostic approfondi, et intervient en dernier recours, quand l'évitement et la réduction ont été maximisés.

10.4. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI

Les mesures d'accompagnement ne compensent pas les impacts mais contribuent positivement à la biodiversité. Le suivi écologique permet de vérifier l'efficacité des mesures ERC et d'ajuster la gestion du site.

Mesures	Description
Pose de gîtes artificiels pour la faune	<i>Installer des nichoirs à oiseaux, des gîtes à chauves-souris (plaquettes arboricoles, gîtes de façade, des abris à reptiles (tas de pierres, bois mort) en périphérie du site.</i>
Sensibilisation des exploitants et intervenants	<i>Former les équipes de maintenance aux enjeux écologiques du site (espèces présentes, périodes sensibles, zones à éviter). Afficher les bonnes pratiques environnementales sur la clôture périphérique et à l'entrée du site</i>

11. ANNEXES

ANNEXE 1 - GLOSSAIRE

Aire d'étude : Périmètre géographique défini pour l'analyse environnementale d'un projet. Il peut être décliné en plusieurs niveaux (aire d'étude immédiate, rapprochée, éloignée) afin d'appréhender les enjeux à différentes échelles spatiales.

Continuité écologique : Ensemble formé par des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques permettant la circulation des espèces et le fonctionnement des écosystèmes.

Corridor écologique : Espace assurant une connexion fonctionnelle entre plusieurs réservoirs de biodiversité. Il permet le déplacement des espèces, la dispersion, la migration et l'accomplissement de leur cycle de vie.

Réservoir de biodiversité : Espace dans lequel la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, et où les espèces peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie (reproduction, alimentation, repos).

Trame verte et bleue (TVB) : Outil d'aménagement du territoire visant à préserver et restaurer les continuités écologiques, constitué de réservoirs de biodiversité (trame verte terrestre et trame bleue aquatique) et de corridors écologiques.

Habitat naturel : Milieu caractérisé par des conditions écologiques homogènes (sol, climat, végétation), abritant une communauté d'espèces. Il peut être naturel, semi-naturel ou anthropisé.

Habitat d'espèce : Ensemble des milieux nécessaires à une espèce pour accomplir son cycle de vie (reproduction, alimentation, repos, déplacement).

Zone humide : Terrain, exploité ou non, habituellement inondé ou gorgé d'eau de façon permanente ou temporaire, caractérisé par une végétation hygrophile et/ou des sols hydromorphes. Les zones humides jouent un rôle essentiel dans la régulation hydrologique et la biodiversité.

Enjeu écologique : Valeur attribuée à un habitat, une espèce ou un milieu naturel, indépendamment du projet. Il est évalué selon plusieurs critères : rareté, statut de protection, état de conservation, fonctionnalité écologique, représentativité.

Sensibilité écologique : Appréciation du niveau de vulnérabilité d'un milieu ou d'une espèce face à des perturbations. Elle dépend notamment de la nature des pressions et de la capacité de résilience du milieu.

Mesure compensatoire : Action visant à compenser un impact résiduel significatif sur l'environnement, en recréant ou restaurant des milieux équivalents.

Espèce protégée : Espèce bénéficiant d'une protection réglementaire au titre du Code de l'environnement. Sont notamment interdits sa destruction, sa perturbation, ainsi que la dégradation de son habitat.

Espèce patrimoniale : Espèce présentant un intérêt particulier en raison de sa rareté, de son niveau de menace ou de sa valeur écologique. Elle n'est pas nécessairement protégée réglementairement.

Zonage réglementaire : Espace bénéficiant d'un statut de protection juridique (ex : réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope, sites Natura 2000) impliquant des contraintes réglementaires opposables.

Zonage d'inventaire : Espace identifié pour son intérêt écologique (ex : ZNIEFF), sans portée réglementaire directe mais à prendre en compte dans les projets d'aménagement.

Natura 2000 : Réseau européen de sites naturels visant à préserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, composé de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et de Zones de Protection Spéciale (ZPS).

ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) : Inventaire scientifique identifiant des secteurs à fort intérêt écologique. On distingue :

- Les ZNIEFF de type I : secteurs de superficie limitée à forte valeur écologique ;

- Les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels cohérents.

Artificialisation : Transformation d'un milieu naturel ou agricole en un espace aménagé ou imperméabilisé, entraînant une perte de fonctionnalités écologiques.

Hydromorphie : Caractéristique d'un sol saturé en eau de manière temporaire ou permanente, influençant sa structure et sa composition.

Ripisylve : Formation végétale bordant un cours d'eau, jouant un rôle écologique majeur (stabilisation des berges, corridor biologique, filtration des polluants).

Corridor fonctionnel : Corridor réellement utilisé par les espèces, indépendamment de son identification cartographique, basé sur l'analyse des habitats et du contexte écologique local.

ANNEXE 2 - SOURCES ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE ET CARTOGRAPHIQUE

L'analyse bibliographique a été conduite préalablement à la visite de terrain. Elle a permis de dresser un état des lieux des enjeux environnementaux potentiels à partir des sources de données publiques disponibles.

Sources cartographiques et SIG

INPN - Inventaire National du Patrimoine Naturel	inpn.mnhn.fr - zonages, espèces, habitats (indisponible actuellement)
Géoportail IGN / BD Ortho	Orthophotographies, cartes topographiques
Corine Land Cover (CLC 2018)	Occupation du sol à l'échelle européenne – cartes.gouv.fr
SIG Zones Humides	Reseau hydrographique national - sig.reseau-zones-humides.org
DREAL AURA - DATARA	carto.open-datara.fr
Géoportail de l'Urbanisme (GPU)	PLU/PLUi, zonage règlementaire - geoportail-urbanisme.gouv.fr

Bases de données faune / flore

INPN / SINP régional	https://inpn.mnhn.fr/
LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) / Biodiv' Aura	Atlas oiseaux nicheurs, données locales
Conservatoire Botanique National (CBN)	Flore protégée et patrimoniale régionale
Fédération Nationale des Chasseurs Auvergne-Rhône-Alpes	https://www.chasseauvergnerhonealpes.com/
Patrimoine de l'Ain	patrimoines.ain.fr

ANNEXE 3 - FICHES ZNIEFF DISPONIBLES



Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

ZNIEFF* de type I

N° régional : 01000029

Ancien N° régional : 01402311

Rivière du Suran de Fomente à sa confluence

Départements et communes concernées en Rhône-Alpes

Surface : 139,12 ha

Ain PONT-D'AIN, SAINT-MARTIN-DU-MONT, VARAMBON, DRUILLAT, NEUVILLE-SUR-AIN

Niveau de connaissance

Milieux naturels	0	Amphibiens	1	Reptiles	0	Coléoptères	0
		Mammifères	2			Libellules	1
Végétaux supérieurs	0	Oiseaux	2	Crustacés	0	Orthoptères	0
Mousses, lichens	0	Poissons	2	Mollusques	0	Papillons	0

Légende :

0 = prospection nulle ou quasi inexistante
1 = prospection insuffisante
2 = prospection assez bonne
3 = bonne prospection

Nombre de données d'observation collectées : 8

Description et intérêt du site

Le Suran prend sa source dans le département du Jura. Une bonne partie de son cours se situe dans l'Ain. La rivière coule en plaine et se jette dans la rivière d'Ain à hauteur de Varambon. Le Suran est plus intéressant en terme de patrimoine naturel sur sa section aval, de Villereversure jusqu'à sa confluence avec l'Ain, secteur sur lequel il présente de nombreux méandres. La partie amont est en effet plus artificialisée et les cultures sont parfois importantes en bordure même de la rivière. Cependant, comme toute rivière, son intérêt est à prendre en compte sur l'ensemble du linéaire et à l'échelle du bassin versant... Sur le tronçon considéré, les espèces rencontrées témoignent d'un milieu bien préservé. La présence de l'Ombre commun en témoigne. Ce poisson est typique des rivières à cours rapide sur substrat de galets et de graviers, aux eaux claires et fraîches. Cette espèce est un bon indicateur de la qualité de l'eau. Le Suran accueille aussi le Castor d'Europe. Celui-ci se signale à quelques troncs rongés en bord de rivière. Son maintien dépend, notamment, de la présence permanente d'eau et du développement d'une végétation riveraine importante à dominante de saules. Le Martin-pêcheur d'Europe utilise également les berges pour y construire son nid. Pour la plupart des espèces présentes ici, la conservation intacte des berges compte tout autant que la qualité des eaux.

Milieux naturels

Pas de données disponibles

Faune vertébrée

Mammifères

Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>
-----------------	---------------------

Oiseaux

Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
Grimpereau des bois	<i>Certhia familiaris</i>

Poissons

Ombre commun	<i>Thymallus thymallus</i>
--------------	----------------------------

Flore

Pas de données disponibles

Faune invertébrée

Pas de données disponibles

Bibliographie

BLANCHET M.

Le castor et son royaume

311 pages 1994 Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes (Antenne de l'Ain)

CORA

Atlas des oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes

338 pages 2003 Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes



Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

ZNIEFF* de type I

N° régional : 01100004

Ancien N° régional : 01402302,01422308,01402309,01402311,01422306,01402313,01402310,01402301,01402308,01402307

Rivière d'Ain de Neuville à sa confluence

Départements et communes concernées en Rhône-Alpes

Surface : 3 006,32 ha

Ain AMBRONAY, BLYES, CHARNOZ, JUJURIEUX, LOYETTES, MEXIMIEUX, NEUVILLE-SUR-AIN, PONT-D'AIN, PRIAY, SAINT-JEAN-DE-NIOST, SAINT-JEAN-LE-VIEUX, SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS
Isère ANTHON

Niveau de connaissance

Milieux naturels	2	Amphibiens	2	Reptiles	2	Coléoptères	0
		Mammifères	3			Libellules	2
Végétaux supérieurs	2	Oiseaux	3	Crustacés	0	Orthoptères	0
Mousses, lichens	0	Poissons	2	Mollusques	0	Papillons	1

Légende :

0 = prospection nulle ou quasi inexistante
1 = prospection insuffisante
2 = prospection assez bonne
3 = bonne prospection

Nombre de données d'observation collectées : 237

Description et intérêt du site

La rivière d'Ain, longue de 200 km, prend sa source en Franche-Comté, dans le massif du Jura. Arrivée dans le département de l'Ain, son parcours emprunte encore de profondes gorges avant de s'étendre en plaine, à hauteur de Neuville-sur-Ain, et mélanger ses eaux à celles du Rhône dans le sud du département, un peu en amont de Lyon. La rivière d'Ain n'y traverse pas de grande agglomération mais plusieurs retenues jalonnent son cours au nord du département, comme plus en amont. L'ensemble de la basse vallée de l'Ain s'inscrit dans une continuité et une complémentarité des milieux terrestres d'un intérêt écologique majeur. Depuis les bancs de galets encore presque nus jusqu'aux pelouses sèches, la végétation présente un grand nombre de formations. Sont particulièrement remarquables les lînes, nombreuses et actives, les forêts alluviales et les pelouses sèches. Les pelouses sèches xérophiles, en particulier, occupent de vastes surfaces, les plus étendues de la plaine de l'Ain en dehors des camps militaires. Cette richesse est accentuée par la confluence de plusieurs cours d'eau (Albarine, Seymard, Pollon, Neyrieux ...). L'ensemble des zones humides constitue une zone de refuge et de frayère pour plusieurs espèces de poissons. L'Ombre, notamment, trouve, au niveau des brotteaux de Chazey, une de ses principales frayères de la basse vallée de l'Ain. Pour la faune vertébrée terrestre, évoquons la bonne présence du Campagnol amphibie ainsi que des mentions de Putois, espèce devenue rare à l'échelon départemental. Parmi les oiseaux, les espèces les plus remarquables sont l'Oedicnème criard et le Guêpier d'Europe qui connaissent là des pourcentages importants des effectifs de l'Ain, tout comme l'Engoulevent d'Europe d'ailleurs. Signalons également la présence du Faucon hobereau. Les "falaises" sablo-graveleuses, qui bordent et sont affouillées par l'Ain, sont favorables au Martin-pêcheur d'Europe et à l'Hirondelle de rivage. Les plages de galets, graviers et sables, à la confluence Ain-Rhône, hébergent la nidification du Petit Gravelot, voire celle du Chevalier guignette alors que les larolimicoles (catégorie regroupant les principales familles d'oiseaux de rivages) y sont nombreux en période internuptiale. Les saulaies pionnières, qui se développent à cette confluence, retiennent la reproduction de la Gorgebleue à miroir (rare en région Rhône-Alpes) et le stationnement migratoire de Rémiz penduline. La juxtaposition de milieux humides (Ain, lînes) et de pelouses sèches permet à une tortue d'eau douce indigène, la Cistude d'Europe, de satisfaire la totalité de ses besoins fonctionnels. L'intérêt du site est aussi botanique. Sont présentes ici les plus grandes et nombreuses stations départementales de Pulsatille rouge, de Renoncule à feuilles de graminée, de Liseron des monts cantabriques. Les orchidées sont aussi bien présentes, dont l'Orchis à odeur de vanille. La station de Plumet des brotteaux de Chazey est la seconde du département par l'étendue. Les activités humaines sur le secteur sont surtout constituées par une pression touristique (baignade) assez forte et par la présence de nombreux pêcheurs. La chasse n'attire que des pratiquants locaux et la sylviculture est peu développée. En ce qui concerne les conditions actuelles de conservation, il convient de distinguer le cours de l'Ain des autres secteurs. Le cours de l'Ain, dans toute la basse vallée, est soumis aux marnages, (variations du niveau d'eau) dus aux lâchers des barrages situés en amont, à un débit estival trop faible en raison de la priorité accordée au site du barrage de Vouglans (Jura), et à une trop forte fréquentation humaine des plages de galets, interdisant aux oiseaux (Petit Gravelot, Goéland leucophaea, voire Chevalier guignette ou Sterne pierregarin) de mener à bien leur reproduction. Pour les milieux terrestres la situation est bien plus favorable. Ils présentent globalement un bon état de conservation. Toutefois, si la pérennité des milieux boisés semble acquise, celle des pelouses sèches est plus problématique. L'abandon du pâturage extensif et la raréfaction du Lapin de garenne induisent un embroussaillage naturel. En plusieurs secteurs, ces pelouses sont également labourées, pratique entraînant le remplacement des espèces rares par des espèces pionnières communes, voire indésirables comme l'Ambrosie.

Milieux naturels

22.11 x 22.31	EAUX OLIGOTROPHES PAUVRES EN CALCAIRE - COMMUNAUTES AMPHIBIES PERENNES
22.12 x 22.44	EAUX MESOTROPHES - TAPIS IMMERGES DE CHARACEES
24.224	FOURRES ET BOIS DES BANCS DE GRAVIERES
24.42	VEGETATION DES RIVIERES OLIGOTROPHES RICHES EN CALCAIRE
31.88	FOURRES DE GENEVRIERS COMMUNS
34.12	PELOUSES DES SABLES CALCAIRES
34.41	LISIERES XERO THERMOPHILES
44.3	AULNAIES-FRENAIES DES FLEUVES MEDIO-EUROPÉENS
44.4	FORETS MIXTES DE CHENES D'ORMES ET DE FRENES DES GRANDS FLEUVES
44.911	BOIS D'AULNES MARECAGEUX MESO EUTROPHES

Flore

Homme-pendu	<i>Aceras anthropophorum (L.) Aiton fil.</i>
Anacamptis pyramidal	<i>Anacamptis pyramidalis (L.) L.C.M. Richard</i>
Aster amelle (Marguerite de la Saint Michel)	<i>Aster amellus L.</i>
Lunetière à feuilles de chicorée	<i>Biscutella cichoriifolia Loisel.</i>
Comifle immergé	<i>Ceratophyllum demersum L.</i>
Cirse tubéreux	<i>Cirsium tuberosum (L.) All.</i>
Liseron des Monts cantabriques	<i>Convolvulus cantabricus L.</i>
Cotonnière commune	<i>Filago vulgaris Lam.</i>
Hélianthème des Apennins	<i>Helianthemum apenninum (L.) Miller</i>
Orchis bouc	<i>Himantoglossum hircinum (L.) Sprengel</i>
Pesse vulgaire	<i>Hippuris vulgaris L.</i>
Koelérie du Valais	<i>Koeleria vallesiana subsp. vallesiiana</i>
Limodore à feuilles avortées	<i>Limodorum abortivum (L.) Swartz</i>
Naiade marine	<i>Najas marina L.</i>
Nénuphar jaune	<i>Nuphar lutea (L.) Sm.</i>
Espargette des sables	<i>Onobrychis arenaria (Kit.) DC.</i>
Ophrys abeille	<i>Ophrys apifera Hudson</i>
Ophrys abeille	<i>Ophrys apifera subsp. apifera</i>
Ophrys élevé	<i>Ophrys fuciflora subsp. elatior Gumprecht</i>
Orchis punaise	<i>Orchis coriophora L.</i>
Orchis à odeur de vanille	<i>Orchis coriophora subsp. fragrans (Pollini) K. Richter [1890]</i>
Fléole des sables	<i>Phleum arenarium L.</i>
Polygale grêle	<i>Polygala exilis DC.</i>
Potamot brillant	<i>Potamogeton lucens L.</i>
Pulsatille rouge	<i>Pulsatilla rubra Delarbre</i>
Pulsatille rouge	<i>Pulsatilla rubra subsp. rubra</i>
Pulsatille commune	<i>Pulsatilla vulgaris Miller</i>
Renoncule graminée	<i>Ranunculus gramineus L.</i>
Renoncule à feuilles de Lierre	<i>Ranunculus hederaceus L.</i>
Scabieuse blanchâtre	<i>Scabiosa canescens Waldst. & Kit.</i>
Orpin rougeâtre	<i>Sedum rubens L.</i>
Silène conique	<i>Silene conica L.</i>
Silène à petites fleurs	<i>Silene otites (L.) Wibel</i>
Rubanier émergé	<i>Sparganium emersum Rehmman</i>
Stipe à tige laineuse	<i>Stipa eriocalis Borbás</i>
Stipe pennée (Plumet, Marabout)	<i>Stipa pennata L.</i>
Germandrée d'eau	<i>Teucrium scordium L.</i>
Passerine annuelle	<i>Thymelaea passerina (L.) Cosson & Germ.</i>
Tilleul à petites feuilles	<i>Tilia cordata Miller</i>

Faune vertébrée

Amphibiens	
Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i>
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>
Mammifères	
Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i>
Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>
Putois	<i>Mustela putorius</i>
Crossope aquatique	<i>Neomys fodiens</i>
Oreillard méridional (gris)	<i>Plecotus austriacus</i>
Oiseaux	
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>
Œdicnème criard	<i>Burhinus oediconemus</i>
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>
Faucon kobez	<i>Falco vespertinus</i>
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>
Bruant proyer	<i>Miliaria calandra</i>
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>
Rémiz penduline	<i>Remiz pendulinus</i>
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>
Chevalier guignette	<i>Tringa hypoleucos</i>
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>
Poissons	
Chabot	<i>Cottus gobio</i>
Brochet	<i>Esox lucius</i>
Ombre commun	<i>Thymallus thymallus</i>
Apron	<i>Zingel asper</i>
Reptiles	
Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>

Faune invertébrée

Libellules	
Gomphus très commun	<i>Gomphus vulgatissimus</i>



ZNIEFF* de type I

N° régional : 01090002

Ancien N° régional : 01151244,01161202,01151209,01151202,01151237,01151231,01151215,01151233,01151211,01151212,01151232,01151245,01151206,01030208,01151236,01151230,01151246,01422304,01151205,01161203,01161201,01161205,01151225,01151204,01151216,01151238,01151208,01151224,01151203,01151214,01151221,01151210,01151242,01151235,01151218,01151217,01151228,01151213,01151222,01161207,01151226,01151219,01151220,01151241,01161206,01151234,01151243,01151207,01151227

Etangs de la Dombes

Départements et communes concernées en Rhône-Alpes

Surface : 17 681,22 ha

Ain

AMBERIEUX-EN-DOBES, BIRIEUX, CIVRIEUX, CONDEISSIAT, CRANS, DOMPIERRE-SUR-VEYLE, LA TRANCLIERE, POLLIAT, PRIAY

Niveau de connaissance

Milieux naturels	2	Amphibiens	2	Reptiles	2	Coléoptères	0
		Mammifères	2			Libellules	1
Végétaux supérieurs	1	Oiseaux	3	Crustacés	0	Orthoptères	0
Mousses, lichens	1	Poissons	2	Mollusques	0	Papillons	1

Légende :

- 0 = prospection nulle ou quasi inexistante
- 1 = prospection insuffisante
- 2 = prospection assez bonne
- 3 = bonne prospection

Nombre de données d'observation collectées : 172

Description et intérêt du site

Située dans la partie centrale d'un vaste plateau sédimentaire, la Dombes des étangs est avant tout caractérisée par l'abondance de ses pièces d'eau. Ses "mille étangs" résultent à la fois d'éléments géologiques et d'interventions humaines anciennes. Ainsi la nature argileuse de ses sols leur interdit d'absorber une pluviosité pourtant moyenne, culminant principalement à l'automne. Ceci a d'abord abouti à la formation d'un paysage marqué par ces vastes zones marécageuses, rapidement considérées par l'homme comme insalubres et dangereuses. On trouve dès le treizième siècle la référence à des "coutumes d'étangs" désignant la création délibérée de pièces d'eau destinées à favoriser la pêche, à l'instigation de la noblesse et plus encore du clergé. Par la suite les étangs connurent un développement majeur, néanmoins marqué de plusieurs vagues d'assèchement massif liées aux querelles récurrentes entre les physiocrates et les classiques, les "dessécheurs" et les "carpiers", mais aussi à la construction de la voie ferrée Bourg-en-Bresse Lyon ou à des conflits d'intérêt financier. Après avoir culminé à plus de 20 000 ha à la fin du dix-huitième siècle, la surface actuelle des étangs approche à nouveau les deux tiers de cette superficie. Ceci ne signifie pas que l'intégralité de cette surface soit entièrement en eau au même instant puisque les étangs dombistes sont vidangeables et que le système d'exploitation traditionnel supposait une mise en assec régulière (généralement un an sur trois), aux fins de mise en culture. Cette rotation régulière n'est plus appliquée de manière systématique mais marque encore un paysage dombiste en évolution constante. Malgré la fragilité évidente de cet équilibre et l'évolution incessante de la situation, la Dombes constitue toujours l'une des plus grandes zones d'eau douce de France et d'Europe. Cet intérêt n'est pas exclusivement quantitatif. En effet, le profil adouci des berges d'étang et une gestion piscicole encore globalement respectueuse de l'environnement permettent à la Dombes de conserver une place de tout premier plan quant à son attrait faunistique et floristique. Avant tout célèbre par ses oiseaux d'eau, elle accueille en effet des populations significativement importantes au fil des saisons. En période de reproduction, elle est l'une des places fortes françaises des ardéidés (famille des hérons), la seule en France avec la Camargue à abriter la nidification des neuf espèces nichant dans notre pays (Grand Butor, Blongios nain, Héron cendré, Héron pourpré, Bihoreau gris, Crabier chevelu, Grande Aigrette, Aigrette garzette et Héron gardeboeufs). De la même manière, les populations d'anatidés y sont encore remarquables, bien qu'elles aient vu leurs effectifs s'effondrer depuis quelques années. La Nette rousse, le Fuligule milouin, la Sarcelle d'été, tous nicheurs, illustrent cet intérêt remarquable. Attirés eux aussi par les étangs, les Guifettes moustacs, les Echasses blanches et les Grèbes à cou noir trouvent en Dombes l'essentiel de leurs effectifs reproducteurs français. Pendant les migrations, de très nombreux limicoles, passereaux et rapaces profitent de la variété des paysages dombistes pour s'y nourrir et y faire halte. Enfin, la mauvaise saison est marquée par l'abondance des canards, dont l'effectif place annuellement la Dombes parmi les principales zones d'hivernage françaises. Cette richesse naturaliste remarquable n'est pas limitée à l'avifaune. La flore dombiste est-elle aussi remarquable, une trentaine d'associations végétales caractérisant une série d'unités fonctionnelles réparties des plantes flottantes (au centre des étangs), à la chênaie pédonculée (périphérique à la Dombes). Les zones humides s'avèrent particulièrement riches et comptent de nombreuses espèces d'un intérêt majeur : Utrriculaire vulgaire, Sagittaire à feuilles en flèche, Faux Nénuphar, Fougère d'eau (ou Marsilée) à quatre feuilles.... La Dombes accueille aussi une cinquantaine d'espèces de mammifères, une intéressante variété de reptiles et d'amphibiens et semble remarquable au plan entomologique. Une libellule rare, la Leucorrhine à gros thorax, y présentant même une abondance tout à fait remarquable au plan français. Cette richesse globale reste pourtant bien fragile. Les modifications des modes d'exploitation agricoles et piscicoles (et l'effondrement des populations nicheuses de canards et de limicoles qui semble en résulter), certaines pratiques cynégétiques et surtout l'expansion démographique constatée en périphérie de l'agglomération lyonnaise risquent fort de mettre en péril un équilibre d'ores et déjà menacé.

Milieux naturels

Pas de données disponibles

Flore

Flûteau à feuilles de graminée	<i>Alisma gramineum</i> Lej.
Laïche de Bohême	<i>Carex bohemica</i> Schreber
Corrigiole des grèves	<i>Corrigiola littoralis</i> L.
Cuscute du Bident var.	<i>Cuscuta scandens</i> var. <i>bidentis</i> (Berthiot) Kerguélen
Souchet de Micheli	<i>Cyperus michelianus</i> (L.) Link
Etoile d'eau	<i>Damasonium alisma</i> Miller
Doronic mort-aux-panthères	<i>Doronicum pardalianches</i> L.
Elatine faux alsine	<i>Elatine alsinastrum</i> L.
Elatine poivre d'eau	<i>Elatine hydropiper</i> L.
Elatine à trois étamines	<i>Elatine triandra</i> Schkuhr
Scirpe ovale	<i>Eleocharis ovata</i> (Roth) Roemer & Schultes
Cicendie fluette	<i>Exaculum pusillum</i> (Lam.) Caruel
Hottonie des marais	<i>Hottonia palustris</i> L.
Hydrocharis morène	<i>Hydrocharis morsus-ranae</i> L.
Millepertuis androsème	<i>Hypericum androsaemum</i> L.
Limoselle aquatique	<i>Limosella aquatica</i> L.
Lindernie couchée	<i>Lindernia procumbens</i> (Krocker) Philcox
Isnardie des marais	<i>Ludwigia palustris</i> (L.) Elliott
Plantain nageant	<i>Luronium natans</i> (L.) Rafin.
Lythrum à feuilles d'Hysope	<i>Lythrum hyssopifolia</i> L.
Marsilée à quatre feuilles	<i>Marsilea quadrifolia</i> L.
Naïade marine	<i>Najas marina</i> L.
Petite Naïade	<i>Najas minor</i> All.
Nymphoïdès pelté (Petit Nénuphar)	<i>Nymphoides peltata</i> (S.G. Gmelin) O. Kuntze
Œnanthe fistuleuse	<i>Oenanthe fistulosa</i> L.
Pilulaire à globules (Boulette d'eau)	<i>Pilularia globulifera</i> L.
Potamot à feuilles pointues	<i>Potamogeton acutifolius</i> Link
Pulicaire commune (Herbe de Saint Roch)	<i>Pulicaria vulgaris</i> Gaertn.
Groseiller rouge	<i>Ribes rubrum</i> L.
Patience maritime (Oseille maritime)	<i>Rumex maritimus</i> L.
Scirpe mucrone	<i>Schoenoplectus mucronatus</i> (L.) Palla
Scirpe couché	<i>Schoenoplectus supinus</i> (L.) Palla
Rubanier émergé	<i>Sparganium emersum</i> Rehmman
Macre nageante (Châtaigne d'eau)	<i>Trapa natans</i> L.
Utriculaire commune	<i>Utricularia vulgaris</i> L.

Faune vertébrée

Amphibiens

Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>
Triton alpestre	<i>Triturus alpestris</i>

Mammifères

Putois	<i>Mustela putorius</i>
Crossope aquatique	<i>Neomys fodiens</i>
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>

Oiseaux

Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>
Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>
Crabier chevelu	<i>Ardeola ralloides</i>
Chouette chevêche	<i>Athene noctua</i>
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>
Héron gardebœufs	<i>Bubulcus ibis</i>
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>
Guifette moustac	<i>Chlidonias hybridus</i>
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>
Grande Aigrette	<i>Egretta alba</i>
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>
Faucon kobez	<i>Falco vespertinus</i>
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>
Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>
Locustelle lusciniôïde	<i>Locustella luscinioides</i>
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>
Nette rousse	<i>Netta rufina</i>
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>
Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>
Pic cendré	<i>Picus canus</i>
Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>
Rémiz penduline	<i>Remiz pendulinus</i>
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>

Poissons

Bouvière	<i>Rhodeus sericeus</i>
----------	-------------------------

Reptiles